



L'an deux mil neuf, le treize février, à 19h15, le Conseil Municipal de la ville d'Eu s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame Marie Françoise GAOUYER, Maire, par suite de la convocation faite par Madame le Maire dans le délai voulu par la loi.

Mme le Maire : « Il est 19h15 donc si vous le voulez bien, pour le conseil municipal du 13 février 2009, nous allons faire notre première réunion de l'année 2009. Je suppose que vous avez tous passé de bonnes fêtes de fin d'année et que vous avez bien entamé cette année 2009. Nous allons, dans un premier temps, passer à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose Monsieur Bastien DIEPPOIS. Est-ce que quelqu'un fait une autre proposition ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc Mr DIEPPOIS peut faire l'appel.

Monsieur DIEPPOIS Bastien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES, Mr SOUCHET, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER à partir de la 7<sup>ème</sup> question, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Melle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mme AUGER-MAGNIER, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr VITAU

Représentés : Mr SUEUR par Mme BRIFFARD, Mr GAOUYER par Mme ELIE jusqu'à la 6<sup>ème</sup> question, Mr PARISY par Mme MALLET

Absent : ///

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Mme le Maire : « Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous demande si voulez bien ajouter, si vous acceptez le principe, en 14<sup>ème</sup> position un point supplémentaire qui serait un reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme de la ville. Est-ce que quelqu'un est contre l'ajout de ce point ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Donc approuvé à l'unanimité. Un autre point qui va vous sembler un détail, le point 6, il s'avère qu'après vérification, on nous avait dit que le document était modifié, était différent, vérification aujourd'hui c'est la même chose. Le point 6 concernant le dessus de la maison des jeunes, je vous demande de le retirer puisqu'il a été voté le 28 novembre avec une question de Mme MALLET et je vous propose de vous faire un point d'information à la fin concernant ce dossier-là. »

Arrivée de Mme AUGER-MAGNIER.

Arrivée de Mr VITAUX.

### **1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr DIEPPOIS est nommé secrétaire de séance.

### **2) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2008 – APPROBATION**

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions ni de remarques. Je vais donc passer au vote. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 19 décembre 2008.

Mme le Maire : « Vous avez une annexe 1 qui est la retranscription exacte mot à mot du conseil municipal du 28 novembre 2008 où en page 20, il y avait une remarque de Mr VITAUX. Vous en avez donc l'information. »

### **3) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Mme le Maire : « Je vais donc donner la parole à Mr LEVESQUE. »

Mr LEVESQUE : « Bonsoir, le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2009. Il s'agit d'un moment à la fois obligé et essentiel.

Obligé de par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art L.2312-1 et suivants) qui font obligation aux Communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un débat d'orientation budgétaire. Précisons tout de même que ce débat n'est pas sanctionné par un vote.

Essentiel car il s'agit d'un acte majeur qui, s'il permet d'introduire dans ses grandes lignes le prochain budget de notre mandature, est aussi l'occasion pour les membres du conseil municipal de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

### **UN BUDGET ELABORE DANS UN ENVIRONNEMENT FINANCIER CONTRAINT**

Le travail d'élaboration du budget 2009 s'effectue, vous l'aurez compris, dans un environnement financier difficile et j'ajouterai doublement contraint.

En effet, si les finances locales n'échappent pas à la crise financière et économique internationale, la Ville d'Eu doit également faire face à des marges de manœuvre étroites.

***Les contraintes « externes » : l'épreuve de la loi de programmation des finances publiques (pour les années 2009 à 2012) et de la loi de finances pour 2009***

En 2008, près de 83 % de nos recettes de fonctionnement sont désormais constituées par la somme des produits fiscaux et des dotations de l'Etat et ce rapport n'a cessé de progresser au fil des années (77,82% en 2007 contre 75,2 % en 2001) (Source : CA 2007, 2002).

Les dotations de l'Etat, c'est-à-dire essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement ( à travers ses 2 volets : dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale) et les allocations fiscales compensatrices, représentent à elles seules un peu moins de 30 % des recettes de fonctionnement.

Il se trouve que, si 2009 verra la recette du Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée – FCTVA – doublée (2007-2008), cette recette n'existera pas en 2010.

Nous devons également noter que le dernier recensement fait état pour la ville d'Eu d'une population en sensible diminution : cela aura irrémédiablement, en 2010, une incidence à la baisse sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

Tout ceci démontre, s'il en était besoin, que nous dépendons donc en grande partie des décisions prises par l'Etat vis à vis des Collectivités Locales, à l'heure où de graves incertitudes se font jour sur l'avenir de ces dotations (Source : Note de veille janvier 2009, Centre d'analyse stratégique)

***Les contraintes « internes » : rapide retour sur l'état des lieux des finances communales***

Au cours de la période récente nous avons eu l'occasion de mesurer combien nos marges de manœuvre étaient réduites lors de la présentation, début novembre, de l'audit financier réalisé à notre demande par le cabinet Deloitte.

L'encours de la dette est en effet plus important qu'ailleurs : en 2007, le taux d'endettement de la commune était supérieur de 71% à celui des communes de la strate. Par ailleurs, le remboursement des emprunts courent jusqu'en 2032.

Et ceci implique une capacité quasi-nulle à nous endetter davantage même si je peux, ce soir, vous annoncer que l'encours de la dette a diminué sur l'exercice 2008 de 7%.

Le levier fiscal est quant à lui doublement contraint par un niveau d'imposition, là encore, plus important qu'ailleurs et par une structure fragile du côté de la taxe professionnelle dans la mesure où une seule entreprise assure 56 % des recettes de cet impôt.

J'ajoute, pour mémoire, que la Taxe Professionnelle assure à elle seule 40 % du produit fiscal total, taxe professionnelle dont on annonce la suppression posant ainsi la question de l'économie dans les communes : les entreprises seront-elles à l'avenir, pour les communes, plus un facteur de contraintes qu'un facteur de développement ?

*Tout cela nous renvoie au contexte économique et financier international, aux effets de la crise sur la santé de nos entreprises, aux risques qui pèsent sur l'emploi.*

**Le contexte dans lequel s'inscrit la préparation du Budget Primitif 2009 doit donc nous inspirer la prudence.**

**Si cette prudence se manifeste par l'obligation impérieuse de maîtriser les équilibres financiers, cette maîtrise ne peut être une fin en soi mais plutôt le levier de l'action publique et la condition nécessaire à la conduite dans le temps du changement.**

## **UN BUDGET CONSTRUIT POUR DONNER LE CAP ET PREPARER L'AVENIR**

Le Budget Primitif 2009 sera voté fin mars afin de connaître au mieux le cadre financier nous permettant d'agir, notamment concernant les dotations de l'état qui devraient être toutes connues au plus tard pour le 15 mars.

Le compte administratif 2008 sera voté en mai ou en juin conformément à ce que permet la réglementation en vigueur en la matière.

Nos objectifs sont clairs : donner à notre épargne un niveau suffisant pour garantir les équilibres fondamentaux (assurer le remboursement de la dette) et investir au service du développement équilibré et durable de notre territoire.

### ***Maîtriser les effets dynamiques de la dépense sans faire davantage appel au contribuable***

#### Politique Fiscale

En dépit des contraintes qui pèsent sur les dépenses et les recettes et de la nécessité de donner à notre épargne de gestion un bon niveau, nous n'aggraverons pas la pression fiscale qui pèse déjà lourdement sur les Eudois.

Notre niveau de fiscalité sera maintenu et nous chercherons pendant la durée du mandat à dynamiser les ressources fiscales des impôts ménages (TF / TH) par une politique active du logement. Je vous rappelle que, si nous pouvons agir sur les taux, les bases sont, elles, fixées par le gouvernement par le biais de la loi de finances.

Nous avons, par ailleurs, vous vous en souvenez, augmenté le dégrèvement pour enfant concernant la taxe d'habitation : en 2009, un grand nombre de familles Eudoises bénéficieront de cette mesure. Dans le même temps, nous avons décidé d'appliquer une taxe sur les logements vides depuis plus de 6 mois. Ces éléments ont pris effet au 1er janvier 2009.

Enfin, je rappelle le manque à gagner que constitue l'absence de modalités concernant la péréquation de la Taxe Professionnelle et de la Taxe Foncière prévue par l'article 10 des statuts de la Communauté de Communes de Gros Jacques. Ce manque à gagner est aujourd'hui non chiffrable. Nous initierons donc en 2009 avec la Communauté de Communes les discussions sur le sujet.

#### Gestion des Ressources Humaines

Comme l'a indiqué l'audit, les charges de personnel occupent à Eu une place plus importante qu'ailleurs : c'était vrai en 2007 et avant, 2008 ne déroge pas à ce constat.

On observe en outre qu'il s'agit d'un poste de dépenses assez dynamique puisque entre 2005 et 2008, il a progressé en moyenne annuelle de + 3,22 %.

Nous devons donc être très attentifs à l'évolution « financière » de la masse salariale compte tenu de son très fort impact sur l'épargne de gestion.

Lorsque des créations de poste seront rendues nécessaires pour répondre aux besoins identifiés de la population ou lorsque des départs interviendront, nous veillerons à privilégier les redéploiements internes et à examiner les possibilités de mutualisation.

Par ailleurs, le budget formation du personnel, sera lui réévalué afin de répondre :

1. à notre souhait de mutualiser et réorganiser un certain nombre de services.
2. à la nouvelle réglementation relative au Droit individuel à la formation entrée en vigueur en 2008.

Enfin, nous sommes en train d'initier la mise en œuvre d'un nouvel organigramme pour lequel l'avis du Comité Technique Paritaire sera sollicité.

#### Les subventions versées

Elles regroupent les aides financières généralement versées aux associations qui œuvrent dans le domaine sportif, social ou culturel, mais aussi les subventions d'équilibre versées par les communes à leur CCAS et aux autres organismes publics (Théâtre, Camping).

Elles représentaient en 2007 pour la ville d'Eu 149 € par habitant alors que les communes comparables y consacraient 84 €.

Eu peut compter incontestablement sur un tissu associatif riche et diversifié et la Commune souhaite pleinement assumer son rôle d'accompagnement, mais elle souhaite aussi renforcer ses outils de partenariat, maîtriser l'évolution des moyens qu'elle y consacre et valoriser les différentes mises à disposition dont peuvent bénéficier certaines associations.

C'est l'esprit dans lequel a été constitué le dossier de demande de subventions 2009.

#### ***Programmer judicieusement nos investissements pour agir dans la durée***

Nous sommes impatients d'agir et les attentes de nos concitoyens sont légitimes et très fortes.

Nous connaissons cette impatience et souvent nous la partageons. Mais tout ne peut pas être engagé immédiatement et nous le savons bien.

Depuis ces dernier mois, il faut le rappeler, de nombreux chantiers ont déjà été ouverts et, pour certains d'entre eux, repris pour aller dans une direction plus appropriée, d'autres encore seront à réaliser. Je citerai :

1. **L'OPAH**
2. **L'aire d'accueil des gens du voyage**
3. **La galerie des Guises**
4. **La desserte du lycée**
5. **Nouvelle salle publique en remplacement du Pavillon des Ministres**
6. **Pelouse stade des Prés Salés (urgent)**

**Tout au long du mandat nous serons très attentifs à programmer judicieusement nos investissements pour agir dans la durée.**

Nous souhaitons en particulier que le programme des opérations soit évidemment élaboré avec soin, que l'impact des décisions que nous prenons soit mesuré, tant du point de vue financier, technique qu'environnemental.

Compte tenu de nos marges restreintes, la recherche de financements par subventions constitue plus que jamais une impérieuse nécessité. Nous privilégierons la mise en œuvre de programmes pour lesquels nous aurons obtenu un financement conséquent. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire compte tenu des incertitudes budgétaires 2010.

Voici exposées les orientations qui guident l'élaboration du Budget Primitif 2009. Je vous remercie de votre attention.

## **ANNEXES**

### **1 – RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET**

Un budget communal se décompose en :

#### **Une section de fonctionnement**

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des prêts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, recettes de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèche, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

#### **Une section d'investissement**

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, les remboursements de T.V.A. et par l'autofinancement. L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

***Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement***

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement. Ainsi, lorsqu'une collectivité locale telle qu'une commune ou une communauté de communes souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, un équipement sportif, la réfection

de la voirie, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains, ou l'acquisition de véhicules...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement, ce qui augmentera mécaniquement l'excédent de fonctionnement qui alimentera à due concurrence la section d'investissement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

**Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources financières externes (prêts bancaires), l'augmentation des impôts, ou les subventions.**

## **2 -PRÉVISIONS ET HYPOTHÈSES**

Taux de croissance : 0,2% à 0,5%

Taux d'inflation : 1,5%

Taux de prélèvements obligatoires : 43,2% du PIB

Variation de l'enveloppe normée de la DGF : + 2%

Indexation du barème de l'IRPP : soit + 2%

Diminution des compensations d'exonérations.

Incidence du recensement rénové de la population sur certaines dotations.

Pour la première fois en 2009, la DGF sera indexée sur la seule inflation, tout comme l'enveloppe normée. L'indexation avait, entre 1999 et 2008, pris en compte l'inflation et une partie de la croissance du PIB. »

Mme le Maire : « Compte tenu d'un certain nombre d'explications qui viennent d'être données à l'instant, un certain nombre d'éclairage, je vous propose de lancer le débat. »

Mme MALLET : « Merci de me donner la parole. Voici la réponse des élus de la liste de l'Eu Futur. Le vote du budget comme vous l'avez dit, le budget annuel est un moment fort de la vie municipale. Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige que son vote soit précédé d'un débat d'orientation budgétaire. Au mot débat, le Larousse me dit discussion, échange d'arguments. Or malgré la loi qui vous y oblige, le document que nous avons reçu avec la note explicative était trop succinct et nous aurions aimé retrouver les explications de Mr LEVESQUE qu'il vient de nous lire oralement. Ce débat a vocation d'éclairer le vote des élus et par la note que nous avons reçue, je pourrais dire que nous sommes au règne de la bougie. Où est le rappel du budget précédent ? Où sont les éléments d'analyse prospective ? Où sont les informations sur les investissements projetés dans la demi feuille que nous avons reçue ? Donc nous prenons acte de cette mascarade de débat d'orientation budgétaire qui ne nous permet pas de participer à ce débat. »

Mme le Maire : « Je note mais je ne vois ce que nous pourrions vous apporter comme budget supplémentaire sur 2008 puisque vous avez parlé du budget sur lequel nous n'avions pas plus d'informations. »

Mme MALLET : « Je ne parle pas du budget. »

Mme le Maire : « Vous avez très bien compris que le budget 2008 passera en Conseil et on votera le compte administratif au mois de mai ou de juin. »

Mme MALLET : « Mes propos n'auraient pas été les mêmes si nous avions eu dans notre document de travail, ce que Mr LEVESQUE vient de nous lire. »

Mme le Maire : « Madame, je tiens à vous préciser que la taille de ce qui a été fourni ressemble étrangement à peu près à la taille des documents qui nous étaient fournis précédemment. »

Mme MALLET : « Non »

Mme le Maire : « Et je vous rappellerai, pour information, mais que vous pouvez trouver au niveau des différents sites de l'Etat que nous avançons petit à petit sur ce débat dans la mesure où :

- Dotation de développement rural des communes, 1<sup>ère</sup> quinzaine de février, à ce jour inconnue
- Dotation élu local, mars 1<sup>ère</sup> quinzaine
- DGE des communes, février 1<sup>ère</sup> quinzaine, pas connue à ce jour
- DGF des communes - dotation forfaitaire globale des communes, février 1<sup>ère</sup> quinzaine, pas connue, etc ... »

Mme MALLET : « Ce n'est pas une nouveauté, Madame. Tous les ans, nous avons les DGE au dernier moment. »

Mme le Maire : « Comment voulez-vous que nous vous éclairions sur des dépenses quand nous sommes obligés d'avoir recettes équivalent à dépenses. Je vous remercie. »

Mme MALLET : « Vous comprenez, avant que vous rouspétiez, je vois que vous avez les mêmes arguments de réponse. »

Mme le Maire : « Non, vous n'avez jamais donné celle-ci. Je ne l'ai jamais entendue. Mais ceci est une appréciation à votre convenance et je vous laisse vos propos. Bon vous ne discutez pas, Mr VITAUX souhaite-t-il discuter de ce point ? »

Mr VITAUX : « Mes chers Collègues, bonsoir à tous, discuter c'est un peu difficile parce que malheureusement, la tâche ingrate que vient de faire Mr LEVESQUE, ce n'est pas forcément plaisant puisque quand on parle de débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas vraiment un débat, c'est juste une litanie de ce que vous allez pouvoir proposer. Ce que je voudrais juste faire remarquer, c'est que vous avez fait un beau programme mais qui est souvent lié à un mot qui est le mot de subvention quand on sait que ce terme de subvention est lié à un autre mot qui est Etat, quand vous avez entendu récemment la position de l'Etat vis-à-vis de la taxe professionnelle et autres taxes qui font que nous serons de plus en plus amoindris dans nos pouvoirs de décision. Il faudra sûrement que vous revoyez à la baisse vos objectifs. J'apprends entre autres qu'il y a des projets de future salle publique pour en remplacer d'autres. Ce n'est qu'un élément parmi tant d'autres. Je vous souhaite d'être mesurée par rapport à vos futures dépenses et votre tâche ne sera pas facile, j'en suis conscient mais faites attention à ne pas demander trop de subventions puisqu'elles ne tomberont pas forcément bien.

Mme le Maire : « J'entends ce que vous dites. Au niveau des subventions, il y a l'Etat, l'Europe, les Régions et les Départements. Effectivement, aujourd'hui l'Etat se défause. Il nous dit qu'il est

riche mais quand on lui demande des sous, il a l'air d'avoir du mal à les sortir. C'est quelque chose que nous constatons et nous avons la grande difficulté sur le devenir de la taxe professionnelle. On entend parler d'une taxe carbone. Nous fouillons partout et nous ne trouvons rien qui puisse nous satisfaire pour savoir si cela compensera notre taxe professionnelle. A été développée cette idée par le Président de la République il y a donc une semaine et un jour et le jour où il a développé cette superbe idée, il a avancé une somme en milliards que pouvait représenter cette taxe. Seulement le lendemain il y avait correction parce qu'il avait oublié un 2 devant. On voit que les choses doivent être faites rapidement puisque l'on nous parle de mise en place pour 2010, c'est-à-dire qu'il reste 10 mois \_ pour cette superbe démonstration et ce qui est malheureux dans l'élaboration de notre budget, c'est que nous sommes très inquiets sur 2010 et nous ne pouvons pas positionner 2009 compte tenu de cette incertitude. Nous la mesurons, nous attendons un certain nombre de renseignements de la part de l'Etat pour être capables, à ce jour, de connaître nos recettes dans la mesure où nous avons quand même déterminé dans la campagne électorale des objectifs par rapport aux habitants et une parole donnée doit être une parole fiable. C'est en tout cas notre point de vue et nous agissons en ce sens. Comme vous avez pu le voir, depuis le début de la semaine ils s'agitent énormément et s'agitent tellement bien qu'ils nous ont parlé de la FC TVA. Je ne pouvais pas vous en parler dans le document qui est parti vendredi puisque ceci a été connu lundi. Mais ceci a été connu lundi et modifié mercredi. Donc, le fonds de compensation, parce que évitons le jargonage, de la TVA, là par contre la TVA tout le monde connaît, est versé aux communes deux années après. C'est-à-dire que lorsque l'on a investi, deux années après on touche la TVA. C'est cette partie qui a été payée par la commune. Cette partie qui a été payée par la commune va très certainement, je dis seulement très certainement parce que vu que autant de séries de 3 jours autant il y a de modifications. Il y a la possibilité selon le Gouvernement de nous verser d'un seul coup deux années de TVA, alors ce serait extraordinaire, on aurait plus de TVA sur notre budget 2009. Quid de 2010, pour 2010 dans le courant de la semaine il y a 2 versions, il y aurait la version qui consisterait à faire voter à la fin du vote du budget primitif une délibération où nous nous engagerions à dépenser plus en investissement de façon à toucher l'année d'après de la TVA mais si nous ne dépensons pas plus en investissement, nous perdons une année entière de TVA mais vous avez quand même bien noté que, du coup, on n'est plus sur 2 ans d'attente comme on en touche brutalement deux, on aurait qu'un an d'attente. Mais si nous dépensons un euro de moins, zéro et définitivement zéro. Etonnant ! Comment inciter les collectivités à investir quand, à ce jour, que l'on soit collectivité départementale, régionale ou municipale ou même communauté de communes, c'est 78 % de l'investissement à ce jour. Il va être difficile quand on sait le taux des prêts, quand on sait l'Etat qui semble absent de la plupart de nos dossiers mais par contre qui nous recommande vivement d'en faire, de devoir avancer raisonnablement tout en tenant un budget puisque c'est notre souhait ardent à tous, j'imagine vous aussi. Nous avons moult difficultés alors qu'en même temps nous avons énormément d'attentes de la part de la population. Vous évoquez à l'instant la salle qui pourrait remplacer la salle du Pavillon des Ministres. Ce n'est pas une nouveauté, je l'ai déjà dit courant 2008, je ne crois pas sortir un scoop aujourd'hui, je l'ai évoqué publiquement dans la presse et vous m'avez entendu parler du projet GUERLAIN et j'ai dit que le Pavillon des Ministres pourrait être réservé à la collection GUERLAIN à la seule condition qu'il y est une autre salle pour compenser. Et je vous ai dit que j'étais en cours de négociation. Cette négociation n'est pas encore aboutie et celle-ci permettrait de récupérer une salle mais pas avec des dépenses pharaoniques, certainement pas. Là-dessus, ce n'est pas un mot que j'utilise fréquemment en tout cas, par contre, j'ai entendu ce mot « pharaonique » ici dans cette enceinte mais pas par moi. Vous avez vu que dans les projets qu'a énoncés mon collègue... »

Mr VITAUX : « Est-ce que l'on peut intervenir ? »

Mme le Maire : « Oui, tout à fait »

Mr VITAUX : « Vous venez de faire un débat un peu politisé sur la dureté, un peu beaucoup même, que l'Etat a, en ce moment, vis-à-vis des communes. Malheureusement, cette situation, l'Etat

fait en sorte de sortir notre Pays d'une crise qui n'est pas forcément due de sa part, c'est une crise mondiale. Premièrement, vous parlez que les subventions que vous attendez dépendent principalement de l'Etat, je vous ferai remarquer que, »

Mme le Maire : « A non, non Monsieur, »

Mr VITAUX : « C'était une partie de votre propos et on reverra ça, les subventions du Département et de la Région seront importantes également, mais elles-mêmes seront en diminution. Ce que je voudrais vous faire comprendre, c'est qu'il est surtout très dangereux de jouer à la belle sirène et d'attirer les eudois vers vos programmes d'investissements qui seront difficiles à tenir de par cette absence de financement et je ne voudrais surtout pas que les eudois espèrent de par votre programme d'investissements, de par votre programme d'animations, fasse que vous soyez la sauveuse de la ville alors qu'il n'y a plus grand-chose à faire pour l'instant à savoir que de gérer le quotidien et de faire en sorte que l'endettement ne s'accroisse pas. »

Mme le Maire : « Je remarque dans votre propos que je serais réduite, notre équipe serait réduite à gérer le quotidien, c'est votre propos. Je ne pense pas que pour l'instant nous n'ayons géré que le quotidien. Je vous rappellerai pour ce projet 2009 qui va commencer en septembre, je pense à la salle des Guise, et bien, il s'agit d'un financement de 20% par la commune, il y a donc bien 80%, il y a bien des subventions qui ont été cherchées et qui sont actées. Maintenant, il faut réaliser et les appels d'offres vont commencer. L'opération de l'amélioration de l'habitat, je me permets de vous citer ici le fait ... »

Mme MALLET : « La salle des Guise est un vieux dossier de l'ancien Conseil Général du temps de Mr REVET alors ne prenez pas ça pour votre couronne. »

Mme le Maire : « Je vous remercie d'oser en rire dans la mesure où vous l'avez laissé tomber, vous l'avez laissé choir, vous l'avez laissé s'endormir. Vous l'avez tellement bien laissé s'endormir que les fonds étaient, après avoir été gelés par vous pendant deux mandatures complètes de contrat de plan, vous les avez laissés partir et il était acté comme n'étant plus actif depuis le 31 décembre 2006. Je vous ai fait passer le 13 octobre 2008 ce dossier dans la mesure où au 15 octobre 2008, il aurait été disparu. Je vous remercie de consacrer autant d'humour sur quelque chose qui a été réveillé et qui concerne quand même 2 millions \_ d'euros. Maintenant je reprends l'opération d'amélioration de l'habitat qui, certes, a été démarrée il y a quelques années mais qui était illégale. Elle était devenue illégale compte tenu d'événements, en terme de papiers et d'écrits, qui n'étaient pas réalisés et nous avons dû en urgence remonter ce dossier parce qu'ils étaient dans l'illégalité. Alors je vous remercie aussi ... »

Mr VITAUX : « Pour autant c'est quand même nous qui avons mené ce débat à l'origine l'OPAH. »

Mme le Maire : « Mais bien sûr et j'en avais moi-même parlé au Directeur Général des Services en disant qu'il était plus qu'urgent de lancer ça et nous nous sommes rassemblés sur ce dossier et il était nécessaire et indispensable quand on sait l'état lamentable d'un certain nombre de logements dans cette ville et de voir qu'il a fallu réactiver correctement, en terme d'écrits, ce document parce qu'il y a un certain document d'un certain mois d'août qui n'a pas été fait. Je n'ai pas insisté pour vous le dire, ce soir je vous le dis, c'est un dossier qui a été remonté compte tenu d'une erreur technique d'importance. Mme MALLET, vous souhaitiez la parole ? »

Mme MALLET : « Vous faites gorge chaude de subventions anciennes, peut être que vous pourriez nous parler de celles que vous vous étiez promises de tenir pour l'acquisition du terrain des gens du voyage ? »

Mme le Maire : « Nous allons venir à l'aire des gens du voyage. L'aire des gens du voyage a été modifiée d'endroit compte tenu que vous n'aviez pas étudié la dangerosité de couper la rocade pour aller dans cette aire-là que vous aviez réservée et en même temps, vous n'aviez pas étudié qu'en sortant par la gauche de ce terrain puisque c'était la seule solution technique à priori possible, il n'était pas possible pour les caravanes de prendre un carrefour en Y dans la ville de St Quentin Lamotte. Pour ces deux raisons, le terrain identifié n'était plus possible. A ce jour, il a été réservé, acheté, et vous l'avez voté au conseil municipal, un terrain en haut de la côte de Saint Valéry et sur ce dossier je ne pense pas que nous soyons en retard par rapport à ce que vous aviez initié parce qu'il y avait nécessité de passer à la commission des sites dans votre premier dossier, nous n'en serions même pas là à ce jour si nous avions continué votre idée. Ce jour, sur ce dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage, il est en attente du passage au PLU, des interprétations publiques par rapport à ce qui est le PLU et je vous rappelle quand même que si le PLU est en retard, je ne pense pas un instant que vous puissiez dire que c'est de notre faute. Ce PLU a été commencé si longtemps que l'on ne sait même plus quand. »

Mme MALLET : « Ma question est juste sur les subventions que vous vous étiez vantée de pouvoir obtenir. »

Mme le Maire : « Les subventions, vous savez très bien, que le cadre légal était qu'il fallait que ce dossier soit déposé avant le 31 décembre, il l'a été. Maintenant, nous aurons les notifications après mais vous n'auriez guère fait mieux dans la mesure où ce dossier a beaucoup trop « busoqué », il a beaucoup trop été hachuré sur les années antérieures. Nous sommes arrivés en mars 2008 et il fallait que le dossier soit déposé complet pour le 31 décembre 2008. Une loi qui a été votée, si je me souviens bien, en l'an 2000, opérationnelle depuis l'an 2000. Alors, sur ce dossier, vous avez travaillé 7 ans et 3 mois et sur ce dossier pour arriver au 31 décembre, nous avons travaillé 8 mois. La responsabilité est infiniment plus dans votre camp que dans le nôtre. En tout cas, nous sommes là pour rattraper un certain nombre de mauvais coups. La desserte du lycée était dans l'air du temps et nous savons qu'il faudra que l'entourage de ce lycée sur la partie Adolphe Galy, la partie du bord du canal et le parvis soient opérationnel pour la fin de l'année 2009. Je vous précise que ce dossier sera très bientôt vu au conseil municipal mais sur cette partie que j'interprète en disant côté Verstraete, il manquera une partie de réalisation puisque sur ce qui est le Quai Maritime, il restera encore les cabanes de chantier dans la mesure où ces cabanes seront fixes pour la 2<sup>ème</sup> partie qui aura lieu vers le site Cayet. Maintenant, j'évoque les pelouses du Stade des Prés Salés et là je vais me permettre de sourire très largement compte tenu des informations que nous avons à ce jour et ce n'est pas moi qui ai initié ce dossier, ce n'est pas moi qui ai choisi une société qui était cotée comme très mauvaise dans la ville du Tréport, cotée comme très mauvaise dans la ville de Fauville-en-Caux, par la ville de Dieppe mais bien sur à Eu alors que ces dossiers étaient déjà connus comme très mauvais pour l'engazonnement, nous avons souhaité recruter cette société, nous allons attendre avec patience et impatience, le fameux compte rendu du cabinet d'audit qui est entrain de regarder ce terrain parce que, quel intérêt d'avoir des tribunes sans terrain de foot devant, à moins de creuser une piscine, on pourra peut être envisager d'autres solutions après. Je pense que les footballeurs attendent une vraie pelouse qui puisse réellement servir et qui soit de qualité. Je vous dirai quand même, qu'en même temps que l'étude est entrain de se réaliser, nous avons quelques estimations financières qui nous semblent énormes pour permettre d'avoir un stade digne de ce nom, pour avoir choisi une société qui était contestée par les autres. »

Mr VITAUX : « Si nous pouvons toujours participer à votre monologue, je souhaiterais dire que vous avez parlé à un moment donné des ressources humaines, c'est très bien, il faut être attentif à l'ensemble de nos agents administratifs. Pour autant, faites en sorte que vous puissiez gérer l'ensemble de l'organisation propre à la mairie en interne. Ne faites pas trop appel comme on peut le voir encore dans les lignes de ce compte rendu, de cette discussion de ce soir, à des cabinets d'audit

externes qui nous coûtent alors que nous avons amplement les capacités humaines pour pouvoir gérer un organigramme, gérer la nouvelle constitution de votre maison. »

Mme le Maire : « Alors vous évoquez le fait de faire appel à des ressources extérieures, pour faire une expertise, c'est interdit à l'intérieur. Quand vous évoquez le fait de faire usage à l'extérieur, il y a des actes, pour qu'ils aient une validité, que nous n'avons pas le droit de faire à l'interne. L'expertise, par exemple, sur la pelouse, elle ne peut être faite par le personnel municipal et nous verrons les autres sujets effectivement. »

Mr VITAUX : « Non, je ne vous parle pas de ça, je vous parle de l'organisation interne. Je pense que nous avons assez d'agents techniques cat. A, B ou C pour pouvoir gérer avec vous Mesdames et Messieurs les adjoints l'organisation propre aux différents services et de dire comment va refonctionner cette maison. »

Mme le Maire : « De quoi parlez-vous ? »

Mr VITAUX : « Vous parlez de pelouse donc là je ne comprends pas. »

Mme le Maire : « Non mais je cherche l'exemple dont vous parlez. Je ne vois pas à quel moment je suis allée chercher d'autres prestations. Mais on en parlera tout à l'heure quand vous aurez la ligne. J'ai oublié de revenir sur un débat politisé, je suis étonnée quand vous utilisez ce mot-là, le mot « politique », c'est la gestion de la cité donc il faudrait que vous trouviez un autre mot pour revenir sur le fait que nous débattons. Nous sommes assujettis à l'Etat et j'ai évoqué un certain nombre de paramètres connus à ce jour. J'ai l'impression dans votre bouche que c'est un mot qui est sale. Pour moi, faire de la politique n'a rien d'un acte sale. C'est, on est élu pour faire les choix, on est donc élu pour faire de la politique et nous nous appuyons sur l'ensemble des techniciens pour avoir un état, des informations mais si nous avons été les uns et les autres élus pour être les conseillers municipaux et bien c'est bien pour faire ces choix et c'est ça gérer la Cité. »

Mr VITAUX : « Madame, je pense que vous devenez quelquefois injurieuse vis-à-vis de notre ancienneté à nous tous. Nous avons pour certains plus de 10 ans de pratique de la politique, la chose publique etc ... Donc quand je vous parle de politique c'est que vous êtes toujours entrain de faire appel à une critique du système de la politique de droite vis-à-vis de votre politique qui est censée, pour vous, être la meilleure. On n'est pas entrain de parler des décisions que le Président Sarkozy essaie de prendre pour maintenir cet Etat, ce Pays mais là on parle d'un débat d'orientation budgétaire propre à la Municipalité. Ce que nous souhaitons vous faire rappeler c'est que vous n'êtes pas là pour faire miroiter aux eudois les projets que vous ne pourrez pas tenir. Restez basique. »

Mme le Maire : « Je vous remercie mais c'est quand même vous qui avez utilisé ce mot débat politisé, ce n'est pas moi et je vous remercie de votre propos. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce débat budgétaire ? Je n'en vois pas donc le débat d'orientation budgétaire est clos puisqu'il n'y a pas de vote à la suite de ce débat et nous nous reverrons dans quelques semaines pour ce budget primitif. »

#### **4) DEMANDES D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2009**

Plusieurs demandes de versement d'acompte sur les subventions qui seront allouées en 2009 ont été déposées :

- OFFICE DE TOURISME	100 000 €
- CENTRE DES FONTAINES	30 000 €
- EU FOOTBALL CLUB	15 000 €

- THEATRE DES CHARMES	4 000 €
- MUTELLES PROFESSIONNELLES :	
Ville : Mutuelle de la Bresle	12 000 €
Mutuelle Générale	80 €
Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.)	550 €
M.C.F.	100 €
Camping : Mutuelle de la Bresle	90 €
Théâtre : Mutuelle de la Bresle	70 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces avances sur subventions 2009 qui seront inscrites au Budget Primitif 2009.

Mme le Maire : « Je vais vous demander de voter point par point. Est-ce que quelqu'un n'est pas d'accord pour que nous votions point par point ? Donc vous acceptez le principe du vote point par point et je vous remercie. L'office de Tourisme demande à ce qu'il y ait une avance de 100 000 € en attendant les délibérations qui sont conséquences du budget primitif. Est-ce que quelqu'un a une question à poser par rapport à cette demande de subvention ? Nous pouvons voter, qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une avance sur subvention 2009 à l'Office de Tourisme de 100 000 euros.

Mme le Maire : « Je vous demande de signaler si, dès fois, dans l'assistance des conseillers, il y en avait un qui s'abstenait du vote. J'ai oublié de le préciser il peut y avoir des gens ici présents qui tiennent à signaler qu'ils s'abstiennent sur le vote. Maintenant j'aborde le problème du centre des fontaines, il est proposé une subvention de 30 000 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Faute de questions, nous allons passer aux votes. Il n'y a personne ici qui s'abstiendrait de voter l'avance de subvention de 30 000 € ? »

Mr BEAUMES : « Je ne prends pas part au vote. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres personnes qui ne prennent pas part au vote ? Non, donc qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une avance sur subvention 2009 au Centre des Fontaines de 30 000 €.

Mme le Maire : « Même démarche par rapport à l'Eu Football Club qui demande une avance de 15 000 €. Est-ce que quelqu'un a des questions à poser ? Est-ce que quelqu'un ne veut pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une avance sur subvention 2009 à l'Eu Football Club de 15 000 €.

Mme le Maire : « Même démarche par rapport au Théâtre des Charmes. Il s'agit d'une demande de 4000 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des gens qui ne prennent pas part au vote ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une avance sur subvention 2009 au Théâtre des Charmes de 4000 €.

Mr VITAUX : « Juste une question pour mémoire Mr LEVESQUE. La subvention globale pour le Théâtre des Charmes, pour me le rappeler. »

Mr LEVESQUE : « 2008 ? »

Mr VITAUX : « Oui »

Mr LEVESQUE : « 9000 euros. »

Mme MALLET : « Je croyais que l'on pouvait donner en avance de subvention que 30 % ? »

Mme le Maire : « Nous avons reconduit les mêmes sommes que l'année dernière, alors vous avez raison de poser la question, nous vérifierons. 30 % me semble très court, je vais vérifier. »

Mme MALLET : « 50 % »

Mme le Maire : « Je demande à ce que l'on vérifie cette somme, 30 % me semble court dans la mesure où nous allons voter fin mars. Les délibérations ne vont revenir que quelques semaines après même si elles sont faites aussitôt et ensuite l'ordre de paiement va encore prendre un certain temps. Même en allant vite, je ne vois pas trop la subvention arriver avant le 15 mai. C'est pour ça qu'un tiers me semble un peu court. Mais effectivement, si en l'occurrence, il y avait, par exemple, dans le texte à vérifier, imaginons 50 %, est-ce que, sur le principe, vous m'autorisez à ne verser que 50 % par rapport à la subvention 2008, la base de 2008. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord.

Mme le Maire : « Même démarche par rapport à la Mutuelle professionnelle. Quelqu'un veut prendre la parole ? Mr LAMORIL. »

Mr LAMORIL : « Merci de me la donner. Je vous demanderai de faire la même chose pour la subvention tout au moins l'acompte sur subvention de l'Office de Tourisme. »

Mme le Maire : « Oui, dans ma demande, c'était l'ensemble. Si c'est 50 %, c'est 50 % pour tout le monde. »

Mr LAMORIL : « Je vous en remercie. »

Mme le Maire : « Et si c'est 40 %, c'est 40 % pour tout le monde. On est d'accord. Maintenant on est sur les mutuelles professionnelles, on peut peut-être voter globalement l'ensemble des mutuelles :

Mutuelle de la Bresle	12 000 €
Mutuelle Générale	80 €
Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.)	550 €
M.C.F.	100 €
Camping : Mutuelle de la Bresle	90 €
Théâtre : Mutuelle de la Bresle	70 €

Sur l'ensemble de ces mutuelles, qui ne souhaite pas participer au vote ? D'abord, y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une avance sur subvention 2009 à l'ensemble des mutuelles professionnelles.

#### **5) PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT POUR BESOIN OCCASIONNEL - SERVICE MUNICIPAL D'ARCHEOLOGIE**

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnel pour besoins occasionnels.

Il est proposé la création d'un emploi pour les besoins suivants :

- Service archéologie : 1 emploi à temps complet

Grade : adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe (cat.C)

Rémunération : indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Condition d'emploi : recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Durée de l'emploi : 3 mois renouvelable une fois.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 article 64111 et suivants du budget ville.

Mme le Maire : « Il y aurait la possibilité de recruter un agent par voie de contrat à durée déterminée et comme vous avez pu le lire dans le texte, ce contrat pourrait être de 3 mois, renouvelable une fois. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le recrutement d'un agent au service archéologie en contrat à durée déterminée 3 mois renouvelable une fois.

#### **6) RESTAURATION DE LA CORNICHE DE L'AILE DES MINISTRES : DEMANDES DE SUBVENTION**

Mme le Maire : « Le point 6 nous le supprimons et abordons le point 7. »

#### **7) OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC VOLET INSALUBRITE : PROPOSITION D'UN REGLEMENT POUR L'OPERATION « RAVALEMENT DE FACADES »**

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de l'OPAH, une aide spécifique incitant les propriétaires à faire ravalier la façade de leurs immeubles anciens a été décidée par la ville dans la partie piétonne de la rue Paul Bignon et la place Guillaume le Conquérant.

Afin que la qualité des ravalements soit privilégiée et que les propriétaires intéressés par cette opération soient informés des détails de la procédure à mettre en œuvre, un règlement est proposé au Conseil municipal (voir annexe n°3).

Il indique les conditions d'éligibilité des immeubles et des bénéficiaires, le montant des aides octroyées, les modalités de leur versement et le périmètre de l'opération.

Le règlement prend effet à la date de signature de l'OPAH et prendra fin à l'issue de ses trois années d'application.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le règlement relatif à l'opération de ravalement de façades prévue dans le cadre de l'OPAH de la ville.

Mme le Maire : « Pour le point 7, je vais vous demander de reprendre le document de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat et de vous mettre à la page n°2 et de rajouter un petit bout de phrase. Vous avez au 4-2 les conditions d'éligibilité des immeubles, un chapitre où est écrit « ne peuvent être retenus ... », le chapitre de dessous où est écrit « en sont exclus ... » et juste après, il faut rajouter cette phrase qui vient de nous être signalée par l'opération de l'amélioration de l'habitat en bas de la page 2, tout en bas il faut rajouter : « les logements concernés par le ravalement de façade devront être décents. »

Mr VITAUX : « Juste une remarque Mme le Maire. Tout à l'heure vous parliez de l'OPAH, comme quoi nous avons dans notre ville une situation désastreuse de l'habitat en général. Malheureusement, nous, pauvre mairie, ne pouvions avoir vraiment aucune influence à l'époque puisque nous n'étions pas propriétaire et bailleur de l'ensemble de ces maisons. »

Mme le Maire : « Et alors il faudra rajouter à la page 5, juste à la fin... »

Mme MALLET : « c'est décent intérieurement, je suppose ? Qu'est-ce que « décent » ? »

Mme le Maire : « Décent sur la façade. Une façade décente c'est-à-dire que l'on ne fait pas de ravalement sur du crépit cassé. »

Mme MALLET : « Et si l'intérieur, on fait des cataplasmes sur des jambes de bois alors. Si l'intérieur est désastreux à l'image de la façade, on ravale quand même. »

Mme le Maire : « C'est un deuxième dossier, une personne peut avoir deux dossiers. »

Mme MALLET : « Oui, ça je le sais bien. »

Mme le Maire : « J'étais entrain de dire que page 5, une fois que le texte est fini, vous avez le point 6 – « durée d'application, le présent règlement prend effet à la date de signature de l'OPAH et est applicable jusqu'à l'échéance de cette opération. » Il faut marquer entre parenthèse août 2008 jusqu'à juillet 2011. Excusez-moi pour ces détails techniques mais ils viennent de nous être signalés par nos partenaires. On voit que cette opération programmée d'amélioration de l'habitat, c'est cela les raisons du mot OPAH, il y a un volet d'insalubrité et il est proposé un règlement pour ravalier les façades. Le ravalement des façades a été désigné uniquement pour la rue Paul Bignon dans son intégralité, on ne parle pas que de la rue piétonne, ça va jusque la rue du Balafre et la Place Guillaume le Conquérant. Il s'agit de qualité de ravalements qui doivent être privilégiés et les propriétaires intéressés doivent suivre une procédure pour mettre en œuvre ce ravalement et c'est donc toute cette procédure qui est développée dans cette opération ravalement des façades. Il y a donc à l'intérieur de ce document les conditions d'éligibilité des immeubles et des bénéficiaires et le montant des aides octroyées, je vous donne la parole juste après avoir expliqué ces détails techniques, les modalités de versement et le périmètre de l'opération que je viens de vous décrire. Le règlement prend effet forcément dès la date de la signature et à la fin, et comme je viens de vous

le dire, pour le mois de juillet 2011. Il est donc demandé que le conseil municipal m'autorise, ou mon représentant, à signer le règlement relatif à cette opération de ravalement. »

Mr LAMORIL : « Vous venez justement de nous dire que la rue Paul Bignon jusqu'à la rue du Balafré. Or, dans le texte à la page, paragraphe 2, il est marqué partie piétonne. Il serait peut-être bon de mettre rue du Balafré ou de revoir la copie. »

Mr GOUET : « Oui, exact ».

Mme le Maire : « Vous avez raison, c'est uniquement la partie piétonne puisque c'est écrit dans le texte et c'est ce texte-là que nous devons discuter. Il y a eu tout à l'heure une note technique qui m'est parvenue qui expliquait la rue du Balafré, considérez que je ne l'ai pas dit et qu'il s'agit bien que de la partie piétonne. Autant pour moi. C'est ce document-là qui prime. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le règlement relatif à l'opération de ravalement de façades prévue dans le cadre de l'OPAH de la ville.

## **8) SALON DU LIVRE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain salon du livre se tiendra à la chapelle du Collège de Eu au mois de Mai prochain.

Le coût de l'opération est estimé à environ 7 070 € TTC. Il inclut la prise en charge des frais de transport des auteurs présents (2000 €), les frais de réception (1 500 €), les frais d'impression des affiches, des flyers et des panneaux publicitaires (1 570 €), les insertions publicitaires dans la presse écrite locale et régionale ( 2000 €).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget : Compte 62 321/3 SL.

Mme le Maire : « Je donne la parole à Michel BARBIER »

Mr BARBIER : « Bonsoir, le Salon du Livre aura lieu, il y a une petite erreur dans le document, il n'aura pas lieu à la Chapelle du Collège mais à Eu, je pense que c'est un copier coller du point n°9, le 16 mai et donc nous avons décidé de demander des subventions au niveau du Conseil Régional, du Conseil Départemental, auprès de l'Etat, au niveau de l'Agence Régionale du Livre et nous demandons donc votre autorisation pour solliciter ces subventions. »

Mr VITAUX : « Faute de ces subventions, que se passe-t-il ? »

Mr BARBIER : « Il se passe, en fait comme les autres années, puisque l'on avait prévu un budget que l'on a tenu l'année passée. On espère les avoir. On fera au mieux. »

Mme MALLET : « Est-ce qu'un thème a été retenu ? »

Mr BARBIER : « Oui, nous avons une réunion de commission cette semaine et le grand thème du salon, ce sera le Polar, roman policier avec aussi un thème en lien avec le Printemps des Poètes et le Lycée Michel Anguier qui va toujours travailler sur la poésie. On va faire un salon où il y aura plusieurs espaces, espace Polar qui sera espace de l'année, espace Poésie et aussi on ajoutera un espace Jeunesse. »

Mme AUGER-MAGNIER : « Et je vous avais proposé aussi éventuellement un espace Théâtre et Expositions. »

Mr BARBIER : « Oui, à suivre. Il faudra en rediscuter en commission. »

Mme le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Non. A ce moment-là nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **9) BIENNALE DE LA CERAMIQUE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Madame le Maire indique à l'assemblée que la prochaine biennale de la céramique aura lieu du 11 avril au 10 mai prochain à la Chapelle du Collège des Jésuites. Une dizaine de céramistes participeront à la biennale organisée à l'initiative de la commission culturelle de la ville en collaboration avec le céramiste Gil Browaeys.

Le coût de l'opération est estimé à environ 4 220 € TTC. Il inclut la prise en charge des frais de transport des œuvres à l'aller comme au retour (1000 €), le coût des assurances pour le transport des œuvres et l'exposition (1 500 €), les frais d'impression des affiches, des invitations et des brochures (1 400 €), les insertions publicitaires dans la presse spécialisée (520 €), les vernissages et frais de réception (800 €), le défraiement de Gil Browaeys (500 €).

Mme le Maire : « C'est à peu près le même sujet Mr BARBIER ? »

Mr BARBIER : « Oui, toujours une demande d'autorisation pour solliciter des subventions. Cette année, nous organiserons la Biennale de la Céramique du 11 avril au 10 mai à la Chapelle du Collège, une dizaine de céramistes, un commissaire de l'exposition qui sera Gil Browaeys, qui avait déjà animé la précédente. De la même façon, nous demandons d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? »

Mr VITAUX : « Les défraiements de Mr BROWAEYS de 500 € sont dans le cadre de sa contribution en tant que commissaire, ses frais de route, etc ... ? »

Mr BARBIER : « Oui, ce sont essentiellement les frais de téléphone, de route parce que c'est lui qui ira chercher les œuvres et puis, bien entendu, l'organisation pendant l'exposition, la mise en place des céramiques etc ... »

Mr VITAUX : « Est-ce qu'il est prévu que, parce que bien sûr c'est une exposition vente, vous preniez un pourcentage de chaque vente pour la mairie ? »

Mr BARBIER : « On a mis quelque chose en place cette année déjà sur l'exposition de Mr LELOUP. En Fait nous signons avec les artistes qui exposent une convention et dans cette convention, il est souhaitable que l'artiste laisse une pièce à la ville. C'est comme ça que l'on a fait, par exemple, avec Mr LELOUP. C'est comme ça que l'on compte faire avec les expositions qui vont arriver. Ce qui permettra de faire une collection qui pourra être exposée à un moment ou un autre. »

Mme le Maire : « S'il n'y a pas de questions autres, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget : Compte 62 321/33 expo.

Mme le Maire : « Nous abordons le point 10 où il s'agit de restauration d'œuvres d'art pour le Musée Louis-Philippe.. »

Mr VITAUX : « Excusez-moi Madame la Maire. Par contre, dans votre calcul, le coût de l'opération est estimé à 4220 € TTC, quand on faisait le calcul de l'ensemble des frais, nous arrivions à 5 720 €, faudra juste revérifier si je ne me suis pas trompé, en additionnant 1000+1500+... »

Mme le Maire : « 5720, oui effectivement. C'est peut-être certains éléments qui n'appellent pas à subvention. »

Mr BARBIER : « moi, je reste sur 4220 »

Mme le Maire : « 1000 + 1500 + 1400 + 520 + 800 + 500, ce sont les 1500 d'assurance qui ne peuvent prétendre à subvention. »

Mr BARBIER : « Oui tout à fait. Il manque l'assurance effectivement.»

Mme le Maire : « On ne peut pas demander de subventions sur assurance. »

Mr VITAUX : « Justement par rapport à cette assurance, normalement il y a quand même les artistes qui ont leur propre assurance et nous, on assure pour la globalité de la salle. »

Mr BARBIER : « On assure pour le transport aussi parce que c'est dans nos véhicules et puis sur le lieu de la Chapelle. Oui, donc c'est sur les 1500, effectivement je ne les avais pas dans mon budget. »

Mme le Maire : « Ca semble clair. On demande donc bien effectivement 4220 € et il faut mettre à part les 1500 € d'assurance. On est d'accord ? C'est comme ça qu'on le rédige ? Pas d'autres remarques ? Est-on passé au vote ? Oui on l'avait voté ? Vous acceptez ce qui vient d'être dit, on ne repasse pas un deuxième vote ? Non »

## **10) RESTAURATION D'ŒUVRE D'ART MUSEE LOUIS-PHILIPPE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le portrait d'Auguste Marie-Jeanne, duchesse de Baden-Baden a été acheté en 2006 par les Amis du musée Louis-Philippe. Ce portrait trouve toute sa place dans le parcours de visite du musée. Ce portrait comporte malheureusement des déchirures et nécessite des travaux de restauration dont le montant a été estimé à 4 066 € TTC.

Une subvention à hauteur de 40% pouvant être espérée de l'Etat (DRAC), il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, la subvention la plus élevée possible nécessaire à la réalisation de ce projet,

Mme le Maire : « Il s'agit d'une œuvre qui a été achetée par les Amis du Musée en 2006, le portrait d'Auguste Marie - Jeanne, duchesse de Baden-Baden et il s'agit de restaurer ce tableau. Il est plutôt intéressant que ce soit la ville qui demande pour la restauration parce que l'on peut prétendre à subventions, ce qui ne peut être le cas si ce sont les Amis du Musée eux-mêmes qui demandent cette restauration. Nous vous proposons cette opération, il s'agit de travaux qui sont estimés à 4066 euros et il y aurait une subvention de l'ordre de 40 % de la part de la DRAC. Il est donc demander au conseil municipal d'autoriser à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible. Bien entendu, s'il n'y avait pas cette subvention, au moins à hauteur de 40 %, nous pourrions reculer la décision de restaurer. 4000 euros, ce n'est pas rien quand même. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Marie-Jeanne, Duchesse de Baden-Baden, vous souhaitez la voir restaurer, je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, la subvention la plus élevée possible nécessaire à la réalisation de ce projet.

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget : Compte 2316 Prog 217.

#### **11) TRAVAUX D'AMENAGEMENTS, D'EQUIPEMENTS ET DE REPARATIONS DIVERSES DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX – MARCHÉ A BONS DE COMMANDES : AVENANT N°1 POUR INTEGRATION DE PRIX SUPPLEMENTAIRES.**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché à bons de commande d'aménagements, d'équipements et de réparations diverses de la voirie et des réseaux a été conclu pour quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2006 avec la société EBTP.

Les prix du marché, indiqués au bordereau de prix annexé au marché, ne permettant pas de réaliser l'intégralité des travaux de création du réseau d'assainissement du camping et du château commencés en novembre 2008, il est proposé au Conseil municipal d'ajouter des prix au bordereau, par voie d'avenant.

Mme le Maire : « Je passe la parole à Mr GREBOVAL »

Mr GREBOVAL : « Je vais vous faire un petit rappel avant sur les marchés à bons de commande d'aménagement et d'équipement et de réparations diverses de la voirie et des réseaux ont été conclu pour quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2006 avec la société EBTP, donc quatre ans cela fait 2010. Les prix du marché, indiqués au bordereau de prix annexé au marché, ne permettant pas de réaliser l'intégralité des travaux d'assainissement du château et du camping. Nous sommes obligés de mettre une ligne supplémentaire pour justifier et concernant les fournitures et la pose d'un poste de refoulement pour le camping. Autrement, nous ne pourrions pas continuer les travaux

d'assainissement. Comme ligne, nous avons les fournitures et la pose d'un poste de refoulement, fournitures et pose d'un poste de séparateurs à graisse pour le Bragance, fourniture et pose d'un séparateur à féculés et la condamnation de la fosse du camping. Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget Compte 2315 prog 201. On demande d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché signé avec la société EBTP. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme le Maire : « Il n'y a pas de questions, nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché signé avec la société EBTP.

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget : Compte 2315 prog 201.

Mme MALLET : « Est-ce que la Société EBTP va intervenir sur les nombreux nids de poule dans certains secteurs, je sais que le climat est mauvais en ce moment, est-ce qu'ils vont faire quelques rustines ? »

Mme le Maire : « Ceci est en cours, vous avez pu voir que pour la rue Lavoisier, a déjà été défaite la couche de goudron. C'est ce qui est inhérent aux barrières de dégel. C'est à l'air et c'est en cours de travaux et principalement fait par nos agents. »

Mr GREBOVAL : « Nous effectuons des travaux en régie que nous faisons nous-mêmes mais il y aura des priorités par EBTP, surtout la rue Branly qui est dans un drôle d'état. »

Mme MALLET : « Il y a une grosse poule rue des Déportés. »

Mr GREBOVAL : « J'ai vu ça tout à l'heure, dès lundi ce sera mis en œuvre. »

Mr GOUET : « Rue de l'Avalasse aussi. »

Mr GREBOVAL : « Rue de l'Avalasse aussi. »

Mme le Maire : « Rue de Lavernot aussi, la rue Adolphe Galy, on sait qu'elle pourra être refaite mais on fera quand même des rustines de principe à certains endroits, côte de Beaumont, un gros travail et rue Lavoisier, c'est considérable aussi. Et il va certainement y avoir d'autres qui vont se révéler car apparemment, d'après ce que nous dit l'entreprise EBTP, le froid n'est pas encore sorti complètement. Je vous rappelle que nous sommes très loin d'être sortis de l'hiver puisqu'il y a eu une tempête de neige cette nuit qui n'a pas touché la ville d'Eu mais qui était très proche d'ici. Il est difficile de faire ces travaux tant que cette partie de gel n'est pas finie. »

Mr GREBOVAL : « Et on va faire des demandes de subventions certainement pour la rue Galy. »

## **12) SERVICE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES ENCOMBRANTS – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE DE GROS JACQUES**

Il est proposé la signature d'une convention avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE DE GROS JACQUES afin d'autoriser la Ville d'Eu à assurer la continuité du service de collecte en porte à porte des encombrants et ferrailles sur la commune.

Ce service sera assuré par la mise à disposition de moyens humains et matériels de la commune comme suit :

- . personnel communal pour le ramassage en porte à porte des encombrants ferrailles une fois par mois suivant des secteurs différenciés toute l'année,
- . personnel communal pour le dépôt des matériaux collectés à la déchetterie du Tréport,
- . camion pour la collecte et l'évacuation des encombrants ferrailles.

Les déchets collectés seront apportés par la Ville d'Eu dans les déchetteries de la Communauté de Communes, la Com de Com se chargeant d'assurer le traitement des déchets apportés en déchetterie.

Cette convention autorisera uniquement la Ville d'Eu à poursuivre les prestations de collecte en porte à porte suivant les conditions ci-après. Aucune indemnité ne pourra être demandée par la Commune à la Communauté de Communes pour assurer cette prestation de collecte.

Pour ce qui concerne l'accès aux déchetteries et le traitement des déchets apportés, ce coût sera supporté en intégralité par la Communauté de Communes. Aucune indemnité ne pourra être demandée par la Communauté de Communes à la Ville d'Eu pour assurer cette prestation d'accueil en déchetterie et de traitement.

La présente convention serait conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, renouvelable par reconduction express d'année en année sans que le délai total n'excède trois années. Elle ne sera valable qu'après dépôt aux Sous-Préfectures de Dieppe et d'Abbeville.

Mme le Maire : « Ceci va nous coûter fort cher Mr GREBOVAL »

Mr GREBOVAL : « Oui, nous allons toujours effectuer, en fait c'est le même travail qui a été fait ultérieurement, c'est-à-dire que nous allons mettre du personnel une fois par mois pour ramasser les encombrants, ferrailles etc ... Il y a un tri qui est obligatoire de ne pas mélanger frigo, télévision, ferraille et bois. Nous passons une convention qui n'intéresse que la ville d'Eu avec la communauté de communes. On met toujours du personnel pour ramasser, on mène ces déchets à la déchetterie et c'est la communauté de communes qui se charge de faire le tri. La commune ne devra en aucun cas demander d'indemnités à la communauté de communes pour le ramassage. Mais la communauté de communes ne demandera aucun frais pour le tri qu'il y aura à faire sur place. Avant nous étions indemnisés pour le ramassage des encombrants et à partir de 2009 on va perdre 17000 euros qui nous sont supprimés. »

Mr VITAUX : « S'il vous plaît Mr GREBOVAL. Deux questions : est-ce qu'il y aura obligation de faire un tri de la part de chaque habitant c'est-à-dire un mois ce sera le bois ou tout sera confondu lors du ramassage ? Et où la communauté de communes va traiter ce tri ? Est-ce que ça va être fait dans l'environnement ou ailleurs ? »

Mr GREBOVAL : « Dans un premier temps, les habitants n'ont pas besoin de faire le tri puisque c'est la communauté de communes qui va trier directement sur la zone quand ils les porteront au Tréport mais il y aura peut-être des produits qui seront traités à Ault, là c'est la communauté de communes qui prendra en charge le transfert. »

Mme le Maire : « Parce qu'en fait, chaque communauté de communes, chaque plate-forme de tri a ses spécificités. Il y en a qui récupère des ampoules, d'autres des composants électroniques. Mais malgré tout, nous n'avons pas tout localement pour aller très loin dans le tri. »

Mme MALLET : « Lorsque ce service a été créé avec les moyens du bord, c'était pour les personnes qui ne pouvaient se rendre elles-mêmes à la déchetterie. Est-ce que maintenant ça n'officialise pas la chose et que tout le monde va prendre ce service et l'alourdir du coup ? »

Mme le Maire : « Votre question est intéressante mais aujourd'hui nous avons beaucoup de gens en situation de précarité et vous pouvez remarquer qu'à 18 heures quand les choses sont mises sur les trottoirs, il y a un marché. Il y a un marché de choses qui se remettent à revivre chez certains. C'est une question d'importance mais on pourra très certainement discuter plus à fond sur ce sujet-là. Je suis sans réponse par rapport à ce que vous évoquez. Effectivement, c'est peut-être le moment de se poser la question surtout quand on voit cette perte de 17000 euros et, attention, on perd 17000 euros en recette mais on continue de dépenser du coût de prestation de personnel qui est à peu près une matinée entière avec deux camions parce qu'il y a un camion qui ramasse la ferraille et un autre qui ramasse le bois. Et chaque camion a un chauffeur et deux personnes donc cela fait six personnes qui sont mobilisées une matinée et un petit bout d'après-midi. Parfois la journée parce qu'effectivement d'un mois sur l'autre les déchets n'ont pas les mêmes volumes. On peut en profiter pour rappeler c'est que lorsque l'on voit un réfrigérateur, on peut s'étonner car chacun paie une taxe, c'est-à-dire qu'au moment où il achète, il est censé déposer chez celui-ci qui vend, le fameux appareil. On est sur quelque chose qui se met en place et un certain nombre de personnes n'ont pas compris ce principe actif par rapport à la gestion des déchets. Nous sommes obligés de gérer nos déchets, nous ne pouvons pas laisser des décharges sauvages. Grave sujet. On peut si vous voulez lancer le débat mais on peut y rester très longtemps. »

Mr VITAUX : « En terme de communication, il serait possible de mettre en place un outil d'information plus pratique, que l'on est plus en mémoire les dates de rappel ou mettre en place le calendrier annuel car quelquefois on oublie un peu. »

Mme le Maire : « Il y a la communauté de communes qui donne des informations, le journal municipal qui donne des informations et la presse. La presse, nous lui transmettons des informations, elle les signale, elle est bien aimable de les signaler et nous l'en remercions. Dans nos documents que nous éditons, il faut à chaque fois trouver une façon différente de le dire, de façon à ce que tout le monde comprenne bien comment les choses doivent s'opérer. Je crois que c'est de l'intérêt de tout le monde d'aller le plus loin possible dans le tri. Nous avons demandé à Mr LENGLET et très récemment de reparler dans les établissements scolaires de cette personne de la communauté de communes qui peut venir faire des informations dans les écoles puisque l'on sait très bien, à l'heure actuelle, que les enfants ont une capacité d'information auprès de leurs parents qui est considérable. Ne pas oublier ce volant qui constitue presque à une piqure de rappel. Nous faisons la remarque aussi à Mr GREBOVAL qui est notre représentant dans cette commission à la communauté de communes, qu'il faudrait peut-être remettre un certain nombre de logos sur les benes de tri parce que ce n'est pas clair, ils sont usés et on a besoin aussi que les messages soient parfaitement lisibles. »

Mr GREBOVAL : « J'ai oublié de dire que la présente convention sera conclue pour une durée de un an et renouvelable tous les ans. »

Mme le Maire : « Maximum de 3 ans alors. Il est important de signaler que c'est à la fois en déclaration à la Sous Préfecture de Dieppe et d'Abbeville puisque nous sommes une communauté de communes interrégionale. Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote faute de questions. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes de Gros Jacques.

### **13) CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SPA**

Il est proposé la signature d'une convention avec la SPA – 39, Boulevard Berthier – 75017 PARIS - afin de définir les conditions de réception, dans son refuge-fourrière sis Route de Bosc-crocourt à ETALONDES, des chiens et des chats en état d'errance ou de divagation qui lui seront amenés uniquement par les services municipaux habilités, la gendarmerie, la police, les pompiers ou les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la Mairie.

Mme le Maire : « C'est une convention qui nous a été envoyée par Paris et je vous demande si vous voulez bien la voter. Les animaux sont pris en charge par la SPA du lundi au samedi de 14h à 18h. Il n'y a pas à l'intérieur de cette prestation par nombre d'habitants les missions de capture, de transport d'animaux errants ou dangereux qui sont, elles, effectuées par les services municipaux. Le chat ou le chien est détenu en fourrière s'il n'est pas repris par le propriétaire sous huit jours. A l'issue de ce délai, il y a avis du vétérinaire, l'animal sera tatoué, vacciné puis transféré dans les locaux du refuge pour y être éventuellement adopté. C'est une convention d'une durée de 1 an qui commence au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et serait renouvelable par reconduction expresse et un maximum de 3 ans. Pour nous, il s'agit de reverser une redevance par habitant et c'est la raison pour laquelle nous ne vous avons pas la convention en décembre puisque nous avons eu l'avis en décembre du moins grand nombre d'habitants de la ville d'Eu, ce qui va nous permettre d'économiser quelques euros, 0.45 x 7571 habitants, nous serions à un total de 3406.95 euros pour cette année 2009. Est-ce que vous m'autorisez, moi ou mon représentant à signer cette convention ? »

Mr VITAU : « S'il vous plaît Mme la Maire, avez-vous connaissance du nombre d'animaux dangereux qui vivent sur le territoire eudois ? Quand je parle d'animaux dangereux, ça peut-être aussi bien le classique pitbull que les animaux autres de compagnie ? »

Mme le Maire : « Que met-on dans le comportement dangereux ? Je vous dirai que nous sommes dans une ville correctement gérée, sur une base de 7571 habitants nous avons au moins autant de rats et pour moi, les rats sont dangereux. Mais les rats ne relèvent pas de la SPA. Après j'ai des signalements quand il s'agit effectivement pour les employés de la commune de diriger des animaux vers la SPA. Je vous rappellerai quand même pour vous faire sourire que, la fameuse boîte spéciale a le privilège de ne pas entrer dans la camionnette. Très certainement qu'il faudra acheter une autre boîte pour le transfert puisqu'il s'agit de mettre en sécurité le personnel de la mairie car quand on capture une bête on ne sait absolument pas si elle est atteinte d'une pathologie et il est prudent d'être vigilant. Cela arrive de transporter des moutons, chiens, chats etc ... mais je ne suis pas capable de répondre sur ce chiffre. Je lancerai une enquête sans payer d'argent à l'extérieur pour que vous ayez votre réponse. »

Mme VAS : « Il y en a à peu près une bonne cinquantaine de chiens déclarés, tatoués. »

Mme le Maire : « en chiens déclarés, en règle. 50 à peu près mais c'est essentiellement des chiens en règle et les chiens non en règle ? »

Mme VAS : « je ne les ai pas cela. »

Mme le Maire : « On lancera une enquête Mme VAS. On va essayer de vous répondre parce que peut-être que nous ne sommes pas à la hauteur. Il y a d'autres questions ? »

Mr LAMORIL : « Merci Madame de me donner la parole, je voudrais avoir quelques précisions quand même parce que vous nous avez bien dit que le montant serait de 0.45 € / habitant donc 3406 € et vous avez précisé que n'était pas compris dans ses missions le captage, c'est bien ça.

Mme le Maire : « oui »

Mr LAMORIL : « Par contre, vous avez dit sous 8 jours, j'ai dans mon texte pendant 8 jours, je l'avais corrigé. »

Mme le Maire : « Vous avez raison, c'est pendant 8 jours. »

Mr LAMORIL : « mais ça ne veut rien dire, ce n'est pas pendant 8 jours, c'est sous 8 jours. Il faut qu'il le reprenne dans les 8 jours. »

Mme le Maire : « Non, s'il n'est pas repris par son propriétaire dans les 8 jours, on n'a pas le droit de changer la convention, c'est Paris qui nous l'a transférée. Il doit manquer le mot « les » pendant « les » 8 jours. »

Mr LAMORIL : « D'accord. »

Mme le Maire : « En tout cas, nous n'avons pas le droit de modifier, c'est une convention parisienne qui a un caractère national. »

Mr LAMORIL : « D'accord, vous nous précisez bien que c'est dans les 8 jours que ça doit être repris. Par contre, où se trouve la fourrière ? »

Mme le Maire : « La fourrière se trouve à Etalondes en prenant la route de St Rémy Boscrocourt. »

Mr LAMORIL : « Donc près de la SPA ».

Mme le Maire : « c'est la SPA »

Mr LAMORIL : « Est-ce qu'elle a un coût cette fourrière ? »

Mme le Maire : « Une fois que le chien est dedans, le coût n'est pas pour nous. Il y a très certainement un coût de la SPA mais là-dessus je suis dans l'impossibilité de vous donner des renseignements parce que je suis entrain de chercher quand a eu lieu la dernière assemblée générale locale. Et là, ça m'a l'air très ancien. Vous connaissez le Président ? Vous lui poserez la question.»

Mr LAMORIL : « Vous lui poserez la question ? »

Mme le Maire : « A nos moutons, à nos chiens et à nos chats et éventuellement veaux, vaches, cochons, on va peut-être voter. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec la SPA.

#### **14) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA TAXE DE SEJOUR 2008**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la taxe de séjour 2008 pour l'exercice 2008 à l'OFFICE DE TOURISME d'un montant de 5 000 €.

Mme le Maire : « Pendant que les papiers se distribuent, vous savez que nous avons à la ville d'Eu une taxe de séjour qui a été l'objet de trois délibérations en conseil municipal c'est-à-dire que le 14 février 2007, le 26 septembre 2007 et le 27 novembre 2007. Etais estimé à l'époque un taux d'occupation de 30% des chambres d'hôtel et ces 30 % auraient permis, selon un dossier que j'ai retrouvé du maire antérieur une recette de 24 000 euros. Et là je puis vous dire ce soir, qu'elle nous a ramené, pour l'année 2008 en l'état actuel 7823.05 euros. Sur cette recette qui est à affecter sur des actions de tourisme, il est possible d'en verser une partie à l'office de tourisme. J'ai eu un contact cette semaine avec le Président et fait la proposition de verser 5000 euros puisque, apparemment pendant qu'ils sont entrain de boucler leur exercice 2008, ils ont des difficultés financières probablement un peu au-delà de 3000 euros. Donc je vous fais la proposition de leur verser 5000 euros sur 7823.05 €, sachant que la ville d'Eu a engagé un certain nombre de frais liés à la mission de Tourisme. »

Mr VITAUX : « Et donc quid du reste ? »

Mme le Maire : « Je viens de le dire on a dépensé pas mal d'argent en lien avec le tourisme sur la ville d'Eu mais surtout nous en espérons bien plus. »

Mr DUJEANCOURT : « Moi, je voulais savoir si les hôteliers étaient en règle par rapport à cette taxe de séjour ? »

Mme le Maire : « Je vous remercie de poser la question. Il y a une belle plateforme qui a fort peu versé, il y a deux plateformes, je cherche, je crois que c'est zéro euro. J'ai commencé à mettre en place quelque chose qui consiste à leur envoyer un document et quand ils n'ont rien à verser, ils doivent le renvoyer en écrivant néant, ce qui vient d'être fait et ce qui fait qu'aujourd'hui, ça va être possible d'aller vérifier dans la mesure où ils ont rempli « néant », c'est qu'ils sont à jour dans leur document. Tandis qu'avant, il ne fallait rien renvoyer et si nous avions été au contrôle, ils auraient dit nous sommes en retard. Le fait d'avoir répondu « néant » implique leur responsabilité et donc maintenant on peut aller au contrôle, et le contrôle c'est par le maire car c'est la seule personne qui a le pouvoir de police. »

Mr VITAUX : « Par vous et par les services fiscaux ? »

Mme le Maire : « Non pas les services fiscaux, moi. Justement la question a été posée. Mais par contre, je serai accompagnée d'autres personnes parce que je ne veux absolument pas faire ce travail toute seule. Et j'espère que ce sera pour 24 000 euros. Le but pour moi c'est que tous les hôteliers travaillent. On est sur une ville qui dépense pour son patrimoine, qui dépense pour ses fleurs. Tout ceci n'est valable que s'il y a retour sur investissement. »

Mr VITAUX : « Là, vous êtes entrain de prêcher un convaincu. Si on a instauré une taxe de séjour, il doit y avoir un retour sur investissement et il doit y avoir aussi une dépense et une recette pour nous. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres questions ? Ou d'autres remarques ? »

Mr DUJEANCOURT : « Est-ce que l'on a une estimation du manque à gagner ? »

Mme le Maire : « La base, c'est le chiffre que j'ai trouvé écrit par mon prédécesseur, c'est-à-dire il est un chiffre qui est leur propre exercice à ces fameuses sociétés. Quand elles ne sont que « hôtelier », mettre 30 % c'est faire l'opération. Quand elles sont « hôtel et restaurant », il faut fouiller un peu plus mais on trouve la partie « hôtel ». Ce qui est un petit peu complexe dans ce dossier, c'est que certains voudraient nous faire croire que, quand il y a des dispositions pour ne pas

payer la taxe de séjour quand ce sont des gens qui viennent là pour travailler, ils viendraient travailler aussi le samedi et le dimanche donc la ville d'Eu serait une ville de travail mais pas une ville de séjour. C'est moi qui le dis. »

Mme MALLET : « Les gîtes et les chambres d'hôtes sont assujettis aussi à cette taxe ? »

Mme le Maire : « Justement ils paient plutôt très bien, de l'observation à distance que je fais puisque je ne suis pas encore allée lire les registres. »

Mr VITAUX : « Pour mémoire, cette taxe nous l'avons instaurée il y a 1 an seulement, deux ans, combien d'exercices ? »

Mme le Maire : « Mr VITAUX, j'ai commencé par vous parler des dates de délibérations. »

Mr VITAUX : « Excusez-moi, je suis fatigué »

Mme le Maire : « Donc je le refais pour vous. »

Mr VITAUX : « Non, non c'est bon. »

Mme le Maire : « Nous allons passer au vote. Je vous rappelle qu'il s'agit de verser 5000 euros pour l'Office de Tourisme pour finir son exercice 2008. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la taxe de séjour 2008 pour l'exercice 2008 de l'OFFICE DE TOURISME d'un montant de 5 000 €.

## **15) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire**

N°171/08 Passation d'un contrat de prestations intellectuelles avec le Cabinet ODINOT et Associés – 75116 PARIS – pour une mission d'assistance juridique et de conseil dans le cadre du protocole d'accord relatif à la donation de la collection Sylvie Guerlain.  
Montant de la prestation : 5 500 € H.T. soit 6 578 € T.T.C.

N°172/08 Passation d'une convention avec Mlle ROUSSEL Marie – 75001 PARIS – pour le prêt de tableaux qui sont exposés de façon permanente au Théâtre du Château depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les tableaux sont mis à disposition de la commune à titre gratuit, la ville s'engageant à fournir le gardiennage nécessaire à une telle exposition et à prendre en charge l'assurance des tableaux. A la fin du prêt, la commune prendra en charge le retour des tableaux à l'adresse indiquée par Mlle ROUSSEL.

Durée de la convention : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 renouvelable chaque année dans la limite de 5 ans.

N°173/08 Passation d'un contrat avec la production AKTE – 76620 LE HAVRE – pour trois représentations du spectacle « LES CINQ DOIGTS DE LA MAIN » qui ont eu lieu les 8 janvier 2009 (14 h 30, 19 h 30) et 9 janvier 2009, au Théâtre du Château.

Montant de la prestation : 2 743 € T.T.C.

La Commune prendra également en charge :

- . les droits d'auteurs,
- . le coût de 300 affiches soit 150 € H.T.
- . 14 repas à 16,40 € soit 229,60 € ainsi que la participation aux frais d'hébergement à hauteur de 270 € H.T.

N°174/08 Passation d'un contrat avec Monsieur James CAUBERT – Accordéoniste – 80960 ST BLIMONT – pour une prestation musicale le 15 mars 2009 Salle Michel Audiard.  
Montant de la prestation : 370 € nets réglés par guichet unique. La Commune prendra en charge les cotisations patronales et les droits d'auteurs.

N°175/08 Passation d'un contrat avec l'ECLAIREUR – 80220 GAMACHES – pour un dépôt d'archives privées aux archives communales.  
Le dépositaire (Mr GUEROULT) dépose à titre révocable et sans contrepartie aux archives communales de la ville d'EU, sous forme d'originaux, la portion de ses archives consistant en un vrac d'éditions de journaux couvrant la période de 1912-1997. Ces documents seront communicables au public selon la réglementation en vigueur.

N°176/08 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MONT ST AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière pour l'accueil du spectacle « TOA » par « La Piccola Familia » qui aura lieu le 10 février 2009 au Théâtre du Château.  
L'ODIA NORMANDIE apporte pour l'accueil dudit spectacle, une garantie financière arrêtée à la somme de 3 000 € T.T.C.

N°177/08 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MONT ST AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière pour l'accueil de deux séances du spectacle « L'AUTRE MONDE » par « le Théâtre de l'Incrédule » qui ont lieu les 15 et 16 janvier 2009 au Théâtre du Château.  
L'ODIA NORMANDIE apporte pour l'accueil dudit spectacle, une garantie financière arrêtée à la somme de 3 500 € T.T.C.

N°178/08 Passation d'un contrat avec Mr Pierre Antoine VILLIERS – Intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château, le lundi 5 janvier 2008 (8 heures).  
Le montant du cachet : 84 € brut. La Commune prendra en charge les cotisations patronales.

N°179/08 Modification des tarifs communaux, à compter du 10 janvier 2009.  
(Voir livret des tarifs communaux en annexe – Attention, dans ce livret ne sont pas mentionnées les taxes communales (qui font l'objet, lors d'une modification, d'une délibération).

Pour avoir un document complet, le tarif du Pavillon Michelet est mentionné mais il ne fait pas partie des modifications relatives à cette décision, le tarif étant décidé par délibération du CCAS.

Les modifications relatives à la décision n°002/09 ci-après ont été appliquées sur ce document.

N°180/08 Passation d'un contrat avec la Ste MOBYDOC – 31000 TOULOUSE – pour la maintenance du logiciel Micromusée du Musée Sylvie Guerlain.  
Durée du contrat : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, renouvelable chaque année trois fois maximum.  
Montant de la cotisation annuelle : 466,44 € T.T.C.

N°001/09 Passation d'une convention avec le Groupe Scolaire Brocéliande – 76260 EU – pour la mise à disposition, à titre gratuit, de matériel informatique (ordinateur portable HP INTEL CEL 575), propriété de la ville d'Eu.

Ce matériel mis à disposition par la ville sera utilisé à titre exclusif par le psychologue scolaire durant l'année scolaire et sous la responsabilité du Directeur de l'établissement.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature et pourra être renouvelée à chaque date anniversaire dans la limite de cinq ans.

N°002/09 Modification de la décision N°179/09 pour le tarif photocopie et ajout d'un tarif pour le prêt de matériel.

Pour la modification du tarif photocopie (modifié pour être conforme à la réglementation)

*Ancien tarif :*

<i>Photocopie noir et blanc :</i>	<i>format A 4</i>	<i>l'unité 0,30 €</i>	<i>format A3</i>	<i>l'unité 0,50 €</i>
<i>couleur :</i>		<i>l'unité 0,60 €</i>		<i>l'unité 0,80 €</i>

Nouveau tarif :

Photocopie noir et blanc :	l'unité 0,18 €	l'unité 0,20 €
couleur :	0,30 €	l'unité 0,50 €

Autres supports :

- disquette 1,83 €
- cédérom 2,75 €

Ajout d'un tarif pour prêt d'un dispositif de chauffage pour chapiteau de réception (voir dans livret des tarifs joint en annexe).

N°003/09 Passation d'un marché de fourniture et livraison de gasoil et de fuel domestique (lots 1 et 2) avec la Ste BOLLORE Energie – 51051 REIMS.

Le montant du marché à bons de commande est signé pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est conclu sans minimum ni maximum mais bénéficie des rabais suivants :

- gasoil (lot 1) : rabais consenti de 80 € H.T. par m3.
- fuel domestique (lot 2) : rabais consenti de 50 € H.T. par m3

N°004/09 Passation d'une convention avec la Ste DELTA SECURFLAM SA – 59380 BERGUES pour la vérification des installations de détection automatique d'incendie (DAI) des bâtiments communaux de la ville (stade des Prés Salés, salle d'animation Michel Audiard, théâtre, château, bibliothèque de l'ancien Hôtel Dieu, maison des jeunes (MJC), école Primevère).

Montant de la cotisation annuelle d'abonnement : 5 066,52 € H.T. soit 6 059,56 € TTC. Le prix de l'abonnement est révisable.

N°005/09 Passation d'un contrat avec l'Entreprise LE TARMAC DE LA VILLETTE – 75019 PARIS – pour la production du spectacle « Kham » qui a eu lieu au Théâtre du Château le 23 janvier 2009, à 20 heures.

Montant de la prestation : 2 000 € H.T. soit 2 110 € T.T.C.

La Commune prend également en charge :

- les frais d'hébergement pour le régisseur et l'artiste ainsi que les défraiements (repas),
- le remboursement à l'Entreprise le Tarmac de la Villette, d'un aller retour Paris-Eu, d'un retour le Tréport-Paris et d'un trajet Paris-Le Tréport-Valence,
- les droits d'auteurs.

N°006/09 Passation d'un contrat avec Mr Guillaume BEAUDET – Intermittent du spectacle – 76000 ROUEN – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château, les jeudi 22 janvier (8 heures) et vendredi 23 janvier 2009 (12 heures).

Montant du cachet : 260 € brut pour une durée de travail de 20 h.

La Commune prend en charge les cotisations patronales.

N°007/09 Passation d'un contrat avec Mr Pierre Antoine VILLIERS – Intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château, les jeudi 22 janvier (8 heures) et vendredi 23 janvier (12 heures)

Montant du cachet : 210 € brut pour une durée de travail de 20 h.

La Commune prend en charge les cotisations patronales et un défraiement de 17,50 € pour les frais de transport de Mr VILLIERS (aller et retour Dieppe-Eu).

N°008/09 Passation d'un contrat avec le THEATRE LE CLOU – MONTREAL (QUEBEC) – pour deux représentations du spectacle ISBERG qui auront lieu au Théâtre du Château, le jeudi 12 mars 2009 à 14 h 30 et 19 h 30.

Montant de la prestation : 6 150 € H.T. comprenant : cachet artistique (5 000 €), droit d'auteur (500 €), indemnité forfaitaire de transport (650 €), soit un total TTC de 6 488,25 €.

La Commune prendra également en charge les frais d'hébergement incluant les petits déjeuners ainsi que les repas du midi et du soir comme suit :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| - techniciens          | 2 personnes x 2 jours (11 et 12 mars 2009) |
| - comédiens            | 3 personnes x 1 jour (12 mars 2009)        |
| - directeur de tournée | 1 personne x 1 jour (12 mars 2009).        |

N°009/09 Passation d'un contrat avec l'Association MALKA – 38434 ECHIROLLES Cedex – pour la production du spectacle « Le dernier survivant de la caravane » qui a eu lieu au Château le 23 janvier 2009 à 20 h.

Montant de la prestation : 1 899 € TTC.

La Commune prendra en charge les défraiements : repas pour 203,83 € TTC, transports et déplacements pour 844 € TTC, l'hébergement pour 3 personnes pour 2 nuits.

N°010/09 Passation d'un avenant au contrat passé avec la Production AKTE (décision n°173/08) – 76620 LE HAVRE relatif au règlement des frais de transport aller-retour du décor et des personnes du spectacle « Les cinq doigts de la main » des 8 et 9 janvier 2009.

La Commune prendra en charge la somme forfaitaire de 330 € H.T.

N°011/09 Passation d'un avenant n°2 avec l'ASSOCIATION ACADEMIE BACH – 76880 ARQUES LA BATAILLE – pour l'ajout d'interventions pédagogiques sous forme d'ateliers artistiques pour la période de janvier à mai 2009, pour les écoles de la Providence (16 heures), Collège Louis-Philippe (17 heures), Collège Rachel Salmona du Tréport (16 heures) soit un total de 49 heures.

Le montant des prestations s'élève à 2 450 € H.T. (49 h à 50 € H.T.)

La Commune prendra également en charge les défraiements pour un montant de 960 € H.T.

N°012/09 Passation d'une convention avec l'ASSOCIATION DU VIMEU – 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN – pour la conduite d'un chantier d'insertion dans le cadre de la valorisation du site gallo romain du « Bois l'Abbé » en Forêt d'Eu.

L'intervention de l'Association consistera en travaux d'entretien et restauration des vestiges antiques, travaux de réhabilitation de la ferme forestière du Vert Ponthieu, entretien végétal et aménagements paysagers, travaux de clôture, aménagement à destination des visiteurs, réalisation et entretien d'infrastructures.

Sous réserve de nouvelles modifications financières du Gouvernement, le montant de la prestation s'élève à la somme forfaitaire de 60 € par personne et par journée travaillée.

La commune fournira également les matériels et matériaux nécessaires au travail de l'équipe dès le démarrage du chantier et en nombre suffisant pour le groupe.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

N°013/09 Passation d'un marché de qualité contrôlée de signalisation horizontale de la voirie avec la Société SIGNATURE SAS – 76380 DIEPPEDALLE .

Le montant de la cotisation annuelle d'abonnement à engager au titre de cette convention est arrêté à la somme de 10 894 € H.T. soit 13 029, 22 € TTC. Le prix des marquages nouveaux et du rétablissement de marquage existant dans l'inventaire après revêtement neuf est fixé à 7,24 € TTC le m<sub>2</sub>.

N°014/09 Legs de Mlle HENNON Ghislaine – 80000 AMIENS – grevé ni de condition, ni de charge, composé de :

4 chaises en acajou, époque Louis-Philippe, estampillés « Jacob » portant la marque du Château d'Eu, d'une valeur de 3 500 € qui seront inscrites à l'inventaire du mobilier du Musée Louis-Philippe.

L'acte notarié a été signé chez Maître OBJOIS Rodolphe – 80017 AMIENS Cédex 1.

N°015/09 Complément aux décisions N°165/08 et 178/08 relatives aux missions de Mr VILLIERS Pierre Antoine – Intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – au Théâtre du Château. Il y a lieu de prendre en charge les défraiements de Mr VILLIERS comme suit :

- déplacement du 3 décembre 2008 : 17,50 € (aller retour Dieppe-Eu)
- déplacement du 5 janvier 2009 : 17,50 € (aller retour Dieppe-Eu).

N°016/09 Passation d'un contrat avec le groupe « COVERCAST » représenté par Mr ROBERT – Entrepreneur des arts du spectacle – 80860 NOUVION – pour un concert qui aura lieu dans le Parc du Château, le Jeudi 25 juin 2009.

Montant de la prestation : 900 € net.

La Commune prendra en charge les droits d'auteurs et les repas des artistes.

N°017/09 Passation d'un contrat avec le QUATUOR DE TROMPETTES « PALINKA » représenté par Mr PESQUET Marcel – 76570 PAVILLY – pour un concert qui aura lieu dans le Parc du Château, le jeudi 3 septembre 2009.

Montant de la prestation : 700 € net.

La Commune prendra en charge les frais de restauration du groupe et les droits d'auteurs.

N°018/09 Passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société ATAUB Architectes - 76230 BOIS-GUILLAUME - en vue des travaux d'aménagement des abords du futur Lycée Anguier.

La Sté ATAUB est mandataire solidaire du groupement conjoint constitué avec le BET SOGETI et le BET 2 CYCLOPES.

Le montant de la mission est fixé à 35 000 € H.T. soit 41 860 € T.T.C.

N°019/09 Passation d'un contrat avec le groupe CHARLIE WEST BAND – représenté par Mr Charlie WEST – 27290 ILLEVILLE SUR MONTFORT – pour la production d'une prestation musicale qui aura lieu le Samedi 10 octobre 2009 à partir de 20 h 30 à la Salle Michel Audiard.

Le montant des prestations s'élève à la somme de 1 160 € nets hors charges sociales, répartis comme suit :

- CHARLIE WEST	Chef d'orchestre	458 €
- FINET PASCAL	Musicien	244 €
- GONCALVES	Musicien	122 €

- LA ROSA ANTONY	Musicien	153 €
- LOZACH JEAN YVES	Musicien	183 €

Ces sommes seront réglées aux artistes par guichet unique.

La Commune règlera également :

- . les charges sociales du cachet des artistes,
- . les frais de restauration pour 6 personnes,
- . une indemnité forfaitaire de transport de 80 €,
- . les frais de sonorisation : 300 €,
- . les droits d'auteur.

N°020/09 Passation d'un contrat et son avenant avec la production LE TRIDENT – Scène nationale de Cherbourg-Octeville – 50108 CHERBOURG-OCTEVILLE – pour la représentation d'un spectacle intitulé « TOA » qui aura lieu le mardi 10 février 2009 à 20 h au Théâtre du Château. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 4 500 € soit 4 747,50 € T.T.C.

La Commune prendra également en charge :

- les frais annexes, objet de l'avenant :

- . défraiements : 40 repas : 656 € H.T.  
Hôtel pris en charge directement par la Commune
- . transport matériel 429 € H.T.
- . voyages 466 € H.T.

- les droits d'auteurs.

N°021/09 Passation d'un contrat avec Mr Raphaël GEORGES – Intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – pour une mission de régisseur son au Théâtre du Château, le mardi 10 février 2009 (12 heures).

Montant du cachet : 260 € brut pour une durée de travail de 20 h.

La Commune prend en charge les cotisations patronales.

Un défraiement de 22,40 € correspondant aux indemnités kilométriques sera versé à Mr GEORGES pour un trajet aller-retour Dieppe-Eu.

N°022/09 Création d'une régie de recettes « Photocopies ».

Il est institué une régie de recettes auprès du service « Accueil » de la Mairie à compter du 9 février 2009.

Cette régie encaisse les produits suivants : photocopies de documents administratifs communaux consultables et reproductibles sur place. Le mode de recouvrement s'effectue soit en espèces, soit en chèques.

N°023/09 Passation d'une convention avec Mr RINGOT Philippe – Bar-Hôtel « L'ETOILE » – 76260 EU – pour le prêt à titre gratuit, par la Commune, de vingt neuf tableaux faisant partie de l'exposition « Le commerce eudois par l'image et la publicité » qui seront exposés dans son établissement.

Durée de la convention : un an à compter du 6 février 2009, renouvelable 1 fois.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? »

Mr VITAUX : « Vous vous doutez bien qu'il y a une question sur ce point n°a, à savoir sur le point 171/08. Je souhaiterais quelques éléments d'informations pour savoir un peu l'objet de ce contrat. »

Mme le Maire : « Mr VITAUX, vous avez lu qu'il y avait besoin du cabinet ODINOT et Associés pour une mission d'assistance juridique et de conseil dans le cadre du protocole d'accord relatif à la donation de la collection Sylvie Guerlain. Avons-nous un avocat interne à la mairie ? »

Mr VITAUX : « Je dirais en anglais « not yet » et non pas encore. Quelle est l'utilité puisque vous voulez mordicus aller jusqu'au bout de ce projet GUERLAIN ? »

Mme le Maire : « Je vous remercie de me donner une tribune, je vais la prendre. Il s'agit d'aller vers ce projet GUERLAIN. Le mot GUERLAIN est interdit puisque ceci a été vendu au groupe LVMH. Donc est-il possible d'utiliser l'assemblée de mot Sylvie GUERLAIN ? La DRAC nous a demandé de vérifier. Ensuite ont été confiées à ce cabinet d'autres missions et une mission d'importance qui est la création d'un lieu de vente. Je prends comme exemple un flacon de parfum : Il est possible de refaire un flacon, l'étiquette n'est pas au même endroit. Il existe pour certains produits 30 ans, 20 ans et pour certaines 50 ans de droits d'auteur et il y a un travail colossal à faire sur l'ensemble de cette collection pour savoir ce qui a le droit d'être reproduit pour être vendable dans un lieu, très proche du lieu d'accueil puisque aujourd'hui, quand il y a des musées, il y a certes les billets à vendre mais il y a d'autres recettes à récupérer et une recette aujourd'hui qui est digne d'intérêt, c'est la vente d'objets, de livres, de reproductions et il y a un travail colossal à faire et ce cabinet ODINOT est entrain de vérifier tout élément qui fait partie de l'inventaire pour savoir comment on peut exercer la possibilité de vente. Il y a même des documents publicitaires et ce n'est pas la même législation sur chacune des choses, le cartonnage n'a pas les mêmes durées de droits d'auteurs, cela m'a semblé excessivement complexe. Donc il y a un cabinet qui travaille et qui devrait nous rendre sa copie fin février, si tout va bien. »

Mme AUGER-MAGNIER : « Madame la Maire, pourriez-vous répéter à propos du groupe LVMH, la phrase que vous avez prononcée, je voudrais que vous la répétiez. »

Mme le Maire : « La maison GUERLAIN a été rachetée par le groupe LVMH. »

Mme AUGER-MAGNIER : « D'accord »

Mme le Maire : « Donc à ce jour, le mot GUERLAIN ne peut être utilisé en terme de produits à vendre que par le groupe LVMH. »

Mme AUGER -MAGNIER : « D'accord ».

Mme le Maire : « Mais il y a une dame qui s'appelle Sylvie GUERLAIN. Elle porte un nom et un prénom donc nous sommes dans la vérification que le groupe LVMH ne s'oppose pas à ça. »

Mme AUGER -MAGNIER : « Vous, Madame la Maire, est-ce que vous, vous pouvez espérer entamer justement une négociation avec le groupe LVMH qui, je pense, se porte comme mécène peut-être dans l'enceinte très parisienne mais pourquoi pas le séduire ? »

Mme MALLET : « Séduire le capitalisme »

Mme le Maire : « Je ne vais pas vous raconter ma vie personnelle ».

Mme AUGER-MAGNIER : « Je crois en connaître une infime partie, je pense que vous pouvez avoir des contacts avec le groupe ? »

Mme le Maire : « Dans un premier temps, il était important d'abord de le faire par voie d'avocat.

Mme AUGER-MAGNIER : « D'accord. Merci »

Mme le Maire : « Je ne peux pas vous en dire plus à ce jour. »

Mr VITAUX : « Il me semble, Mme la Maire, que j'avais plus ou moins relaté cette histoire d'incompatibilité entre LVMH et l'idée d'utiliser le nom de GUERLAIN dans le passé. Juste pour information. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres points de décisions qui appellent des remarques ? Vous avez été destinataire d'un gros pavé concernant les tarifs. Vous avez vu dedans un certain nombre de nouveautés et entre autres, un désir de toiletter et pour mettre à l'uniformité les tarifs des locaux municipaux mais surtout les tarifs de prestations de personnel. Vous avez vu qu'ont été toilettés de la même façon le Musée Louis-Philippe et le Site Archéologique. Je suppose que cette lecture a été un petit peu fastidieuse mais il était nécessaire qu'il y ait similitude dans les tarifs par rapport à ces deux endroits qui offrent de la prestation. Vous avez vu aussi que lorsque l'on loue du personnel, il y a un tarif. On a essayé de regarder le camping municipal. Vous avez vu que nous n'avons pas bougé les tarifs de locations des salles mais que par contre, de façon automatique, il n'y aura jamais de dérogation au paiement de 30 € pour la location des cuisines. Il a été fait un constat que même des associations qui ne paient pas la salle, utilisent la cuisine et ne lavent pas les verres, laissent des fours dans un état anormal etc ... Donc maintenant chacun paiera 30 €. Je fais des petites remarques en passant mais ce n'est pas trop à moi de les faire, j'aurais préféré que vous posiez des questions. »

Mr VITAUX : « Juste des remarques concernant certains tarifs notamment les prêts d'équipements etc .. »

Mme le Maire : « Quelle page ? »

Mr VITAUX : « Par exemple page 18. N'était-il pas possible de faire des tarifs chiffre arrondi plutôt que de faire des centimes d'euros comme cela : 3.81, 5.34. J'avais encore une autre question vous parliez tout à l'heure du tarif de prestations du personnel, c'est lorsqu'il y a une manifestation, vous pourriez faire payer aux personnes venant exposer le coût d'une prestation de nos employés, c'est ça ? »

Mme le Maire : « Il y a un certain nombre d'associations, je prends l'exemple, qui ont besoin d'électriciens, il ne s'agit de leur faire payer l'électricien mais ceci doit être signalé quand on élabore le document qui dit les avantages en nature qu'ils ont en plus de la subvention. Ceci est obligatoire depuis très longtemps. Et puis certaines associations utilisent les locaux avec des tarifs d'entrée, et bien, ils ont des recettes et donc s'ils ont besoin d'un décor de jardinier, ils paieront sur une base de 18 € l'heure de jardinier. Il y a des menuisiers, la prestation de régisseur à la salle Audiard, il y a des prestations du personnel qui doivent être identifiées pour révéler comme avantage en nature ou même parfois facturer. »

Mr VITAUX : « Ce sont des prestations professionnelles municipales et non extra municipales ? »

Mme le Maire : « Et bien oui, nous ne pouvons louer que le personnel municipal. En tout cas, je peux vous dire que certaines personnes qui louaient des locaux quand ils ont su qu'ils devraient payer le menuisier ou l'électricien, ont considérablement réduit leurs demandes. »

Mme MALLET : « Un seul regret même si les tarifs n'ont pas été modifiés, c'est que concernant la population scolaire, ceci n'ait pas été vu en commission, qui d'ailleurs ne se réunit jamais. »

Mme le Maire : « De quoi parlez-vous, je n'ai pas compris, page ? »

Mme MALLET : « Les tarifs de la population scolaire que ce soit les garderies, les cantines etc.. Cela n'a pas été vu en commission, n'importe comment la commission scolaire ne se réunit jamais. »

Mme le Maire : « J'entends qu'elle ne se réunit jamais mais ça a été décidé en conseil municipal »

Mme MALLET : « Une étude en commission aurait été utile, c'est tout. »

Mme le Maire : « D'autres questions ? »

Mme RADE : « On peut revenir sur le point 175/08 concernant le don de journaux anciens donc 85 années d'archives, où va-t-on stocker ? »

Mme le Maire : « Dans la mairie, dans les caves parce qu'en plus ce sont des documents qui sont trop secs et aujourd'hui nous ne pouvons pas les ouvrir parce que nous les casserions. Donc dans un premier temps, ils sont dans les caves et c'est un don exceptionnel mais ceci a apparemment un grand intérêt. Il manque quelques journaux dans toute la suite. »

Mr VITAUX : « Oui, Mme la Maire, concernant le point en page 11 n°018/09, je voulais savoir, je pensais que c'était une des prestations qui allait être prise en charge par la Région ce genre d'aménagement. »

Mme le Maire : « C'est dans le domaine municipal. Je ne vois pas pourquoi la Région paierait en dehors de ces murs. Si cela existe ailleurs dites-le moi parce qu'à ce moment-là, j'aurais des dossiers qui monteraient plus vite. »

Mr VITAUX : « C'est une question. Je voulais savoir si cela faisait partie de la prestation d'un engagement de l'ensemble du programme ou pas ? »

Mme le Maire : « Le parvis sera sur le domaine municipal, les trottoirs sont sur le domaine municipal, les parkings en épi sont sur le domaine municipal alors par contre, Chemin de Halage, c'est nous qui ferons du travail pour le compte du Département. Mais par contre, il y a tout un tas de subventions qui vont arriver, par exemple pour les parkings, la Région, de mémoire, doit prendre 50% à sa charge sur les parkings. Après quand nous allons refaire la rue Adolphe Galy, il y aura les subventions du Département pour la réfection de la rue elle-même mais ce sera très conséquent l'ensemble de ces routes tout autour. »

Mr LAMORIL : « Toujours dans le même 018/09 concernant la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre, est-ce qu'il y a eu d'autres sociétés de consulter ? »

Mme le Maire : « Oui, il y a eu dix réponses. »

Mr LAMORIL : « Est-ce qu'il serait possible de connaître le nom des autres consultés ? »

Mme le Maire : « Ce n'est pas nous qui les avons consultés, c'est eux qui ont répondu. »

Mr LAMORIL : « D'accord mais est-il possible de voir le procès verbal, à ce moment-là, pour savoir qui a été consulté ? »

Mme le Maire : « Nous n'avons consulté personne. »

Mr LAMORIL : « Oui mais ils ont fait des propositions, vous avez quand même donné des renseignements et ces personnes ont dû être classées pour pouvoir choisir la société ATAUB. »

Mme le Maire : « D'accord donc vous voulez dire qui a répondu à l'appel à projet. »

Mr LAMORIL : « Oui, voilà c'est ça. »

Mme le Maire : « Et bien, nous vous ferons parvenir la liste, elle est ou très proche ou très loin et je peux vous dire que sur l'ensemble des réponses, il y en a une qui a été retoquée pour un prix anormalement bas, mais vraiment anormalement bas. Et puis beaucoup sont anormalement hautes. Mais nous vous ferons parvenir la liste sans aucun souci. Mr HENNEBICQUE, vous veillerez à faire parvenir la liste. »

Mr LAMORIL : « Je vous en remercie. »

Mr VITAUX : « Dans le cadre des questions diverses, on est bien dans les questions diverses, je voulais connaître ... »

Mme le Maire : « Avant les questions diverses, il y a les points d'informations. »

Mr VITAUX : « Allez-y alors je vous en prie. »

Mme le Maire : « Plus personne n'a à discuter sur les décisions. Nous allons donc aborder les informations. »

## **b) informations diverses**

### . Résultat du Téléthon 2008

Mme le Maire : « D'abord les résultats du Téléthon 2008, il s'agit d'une recette globale de 4946.10 euros, c'est-à-dire qu'il y avait des recettes émanant de l'association sportive féminine eudoise, du Collège Providence de l'école Nazareth, l'école Primevère, l'école Mélusine, Collège Louis Philippe pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, l'association Rangers pour du Paint-ball, les scouts de France, le club de Scrabble de Eu, l'association de quartier la Busine, l'association de quartier du Mont Vitôt, Jessie's Country Dancer, Alcatel. Il y a eu quelques frais puisque nous avons dû prendre une assurance auprès de la Maïf pour 31 euros et l'hélium a été offert par la mairie de Eu. Mais ceci sera revu l'hélium puisque les agriculteurs nous ont fait savoir que les ballons qui tombaient dans les champs de lin, c'était une catastrophe pour la vente du lin. Donc nous reverrons ce point de l'hélium, les ballons gonflables lâchés dans la nature sont polluants pour de nombreuses années. C'est dommage parce que cela fait vraiment très plaisir aux enfants mais c'est catastrophique pour les agriculteurs. »

Mme MALLET : « J'espère que les agriculteurs à la date du Téléthon ont rentré leur lin. »

Mme le Maire : « Il n'y a pas que ça, une fois que c'est dans le champ et que le lin pousse l'année d'après, il est pris dans la culture. En tout cas, cela nous est demandé officiellement par les agriculteurs. Voici l'information sur le Téléthon. »

### . Répartition de l'écrêtement de la taxe professionnelle de la centrale de Penly au titre de 2008

Mme le Maire : « Je vous informe que concernant la Centrale de Penly, nous touchons la somme de 492 693 euros. Je vous informe de la même façon que pour la taxe liée à Saint Gobain Desjonquères, il s'agit d'un reversement de 35 044 euros. »

#### . Information sur la campagne de vaccination pour la méningite

Mme le Maire : « Vous avez très certainement suivi dans la presse que la ville d'Eu a été choisie comme centre de vaccination et une réunion d'information a eu lieu le 5 février 2009 au Pavillon des Ministres. Cette première réunion était destinée aux directeurs des écoles maternelles et primaires et tout le corps médical sur le projet de vaccination. Cette réunion a été très suivie. A ce jour, il a été décidé sur proposition de la mairie de Eu de vacciner les enfants de – 10 ans dans les locaux de l'institut consulaire. La proposition a tout de suite été acceptée par la chambre de commerce et d'industrie. Cette campagne de vaccination se déroulera en trois temps :

- Du 16 mars au 10 avril 2009
- Du 4 au 29 mai 2009
- Du 15 au 19 juin 2009

Et il y aura une autre date pour les bébés en septembre je crois, pour finir ce protocole de vaccination. L'institut consulaire accueillera quatre salons de vaccination où un médecin, une infirmière et un ou une secrétaire recevront les parents qui ont accepté de faire vacciner leurs enfants. Vous entendez bien, la vaccination n'est pas obligatoire. Tous les parents dont les enfants sont concernés, je vous ai dit tout à l'heure enfants de – de 10 ans c'est-à-dire les enfants jusqu'à la fin de l'école primaire, c'est ce chiffre de 10-11 ans pour certains auront lieu sur ce centre, recevront un courrier chez eux. Cette vaccination ensuite, il y a l'autre partie qui concerne ceux qui ont 10-11 ans jusqu'à 19 ans et qui sont scolarisés en collège, en lycée ou en centre d'apprentissage. Cette vaccination en deuxième tranche, en deuxième partie des plus grands se fera avec une équipe mobile. Cette équipe mobile est en fait composée d'un médecin et de l'infirmière scolaire de l'établissement ira sur site dans les établissements scolaires pour vacciner les enfants et ils auront les papiers d'autorisation des familles. Ce papier signé par les parents sera d'une grande importance. En tout cas, il est prévu une réunion d'information le mardi 10 mars à 18 h 00 en salle Michel Audiard. Le 10 mars, me dit Mr HENNEBICQUE, ne seront présents que les parents parce que sinon les murs seraient trop petits parce que nous allons vacciner à Eu les enfants de tout le canton même au-delà du canton car si vous avez vu la presse nous devons aussi vacciner un certain nombre d'enfants de la Somme sur le site de Eu et des équipes mobiles iront aussi dans les établissements scolaires ou centres d'apprentissage pour les collèges et lycées sur la Somme mais sur une zone précise mais qui elle n'est pas encore définie. Est-ce qu'il y a besoin d'autres informations dans les conseillers municipaux, je ne peux pas donner la parole au reste de l'assistance ? Voilà où nous en sommes à ce jour. Ensuite il me faut vous dire toujours au chapitre des informations que la ville d'Eu recevra le Championnat de Normandie de catégorie 1 et 2 cycliste et ce championnat aura lieu le 7 juin 2009. Mme BRIFFARD quelques commentaires sur cette information ? Nous avons été, je crois, très surpris, d'être proposés ? Probablement que nous sommes une grande ville cycliste. »

Mme BRIFFARD : « Avec de bons parcours élaborés avec les membres du club. Apparemment ce qui a fait penché le choix. »

Mme le Maire : « Il y a un autre point d'information qu'il faut que je vous livre qui concerne quelques documents que j'ai concernant le point 6. Mme MALLET, le 28 novembre, m'a interpellé pour savoir ce qu'il en était de ces dommages sur la corniche au-dessus de la maison des jeunes puisque des blocs de pierre sont tombés le 17 juin 2006. Il y a eu aussitôt une déclaration de sinistre qui a été faite auprès de la compagnie d'assurance en responsabilité civile, il y a eu la location d'un véhicule pour que la personne de la nationalité allemande puisse rentrer chez elle. Ensuite le

véhicule endommagé a été mis en réparation à la ville d'Eu et nous avons apparemment commandé auprès de Normandie Rénovation un sondage sur la corniche. Alors je vous préviens tout de suite, ce sondage a coûté 2 332.20 euros et il a été réglé par la ville et nous ne pouvions pas le faire à l'intérieur puisque nous n'avons pas le droit d'être expert. L'expertise du véhicule endommagé a été faite, le véhicule a été déclaré réparable et en juillet 2006, c'est-à-dire une grosse quinzaine de jours après, il y a eu une visite en présence du coordonnateur de sécurité en charge des travaux de rénovation, l'entreprise Normandie Rénovation et un élu de la ville d'Eu. Il a été établi des constats sur des éléments de charpente défectueuse, sur des pierres non changées à la suite de l'incendie de 1995. Il a été recommandé la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'une étude par l'architecte du patrimoine pour la purge d'éléments menaçants de chuter et le remplacement de pierres détériorées. Il a fallu rajouter 3 231 euros pour la réparation du véhicule du monsieur allemand et il a fallu reconduire le véhicule là-bas. Alors nous avons eu deux agents de service qui sont allés en Allemagne et ils ont déposé le véhicule et ont ramené le véhicule qui avait été loué localement à la ville d'Eu. Donc la ville a demandé à l'assureur de couvrir les frais de location de véhicule et d'indemnisation de nos personnels qui sont allés sur place. Bien sûr derrière, l'assureur en responsabilité civile a demandé des renseignements sur les causes, les circonstances, les témoignages relatifs au sinistre et les coordonnées des entreprises chargées de la rénovation en cause. J'y arrive, j'en ai trois pages et vous verrez c'est en conclusion, c'est cela qui est très intéressant. Nous avons donc facturé 11h30 de travail pour chacun des deux agents pour aller faire un détour en Allemagne et la ville a indiqué forcément à l'assureur les particularités de ce type d'accident. A ce moment-là en septembre 2006, on est à trois mois plus tard, Normandie Rénovation va adresser à la ville un devis de restauration qui est à 52 520 euros mais vous avez vu dans ce que l'on vous a proposé, ce n'est déjà plus le même chiffre aujourd'hui. En décembre 2006, la ville va adresser pour remboursement des différentes factures à l'assureur qui vont être acquittées comme la location de la voiture et le sondage des corniches et l'assureur, de son côté, a demandé des remboursements auprès de Normandie Rénovation. Alors, ça doit se compliquer énormément parce que la ville reçoit, à son tour, des factures parce qu'elles ne sont pas payées, de garage, La Carrosserie eudoise est bien embêté au 21 décembre de ne toujours pas être payée de quelque chose qu'ils ont réparée pour le 12 juillet. En janvier, Normandie Rénovation en réponse à la demande de remboursement, indique qu'elle a réalisé un travail de purge sur les corniches anciennes. En février, on adresse un courrier pour avis à donner au sujet du devis proposé par Normandie Rénovation donc auprès de SDAP, et dans ce courrier la ville met en cause le travail du couvreur qui a rénové la toiture en l'an 2000. On suit toujours l'affaire on est en mars 2007 et il y a une réunion d'expertise. Ils ont été convoqués et ils ne sont pas venus. Donc on tarde encore et on arrive en mars 2007 et on a une transmission à la SARATEC en recommandée des pièces du marché de reconstruction de l'aile des ministres. En avril 2007, on procède au paiement de la facture de réparation de la voiture, enfin pour une voiture qui est réparée depuis le 12 juillet et bien, il y aura un paiement le 12 avril de l'année d'après et la ville va toucher de son côté de 5 924.01 euros. Le coût pour la ville est de 5900, excusez-moi nous ne l'avons pas encore touché, on attend encore un petit peu et à ce jour l'expertise du 7 mars 2007, n'a donné lieu à aucun rapport. Les entreprises ne se sont pas présentées, les responsabilités ne sont pas établies, la ville a été remboursée de la somme de 3 585 euros correspondant à une somme avec une déduction de franchise de 400 euros, la location de la voiture et la réparation du fameux véhicule SKODA. Le rapport du diagnostic rendu par Mr MARTORELO en novembre 2008 indique que certaines pierres de la corniche n'ont pas été remplacées à l'occasion de la restauration intervenue en 2000. Ayant subi un choc thermique de l'incendie de 1995, elles ont également été fragilisées par des refroidissements dus à l'arrosage par les pompiers et des phénomènes chimiques. Ils préconisent d'intervenir sur les parements des pierres anciennes : purge, consolidation et de remplacer des éléments de la corniche tombée en 2006. Et là aujourd'hui, nous ne sommes plus à 50 et quelques mille dont je vous parlais tout à l'heure mais nous sommes rendus à 89 000 €. Donc bien sûr, nous avons renvoyé un courrier au cabinet d'assurance, nous avons renvoyé un courrier aux fameux protagonistes qui devaient être présents à cette commission et qui ne sont jamais venus. »

Mme MALLET : « Merci de toutes ces explications. Depuis le premier jour, je dis, si je m'excuse d'être nominative, que ces corniches ont été mal étudiées lors du sinistre et donc l'assurance décennale doit rentrer en jeu. »

Mme le Maire : « Comme il y a un sinistre avec une compagnie d'assurance qui doit travailler pour nous, il faut que ce soit elle qui fasse ceci. Nous avons une compagnie d'assurance qui doit nous défendre et c'est à elle de faire son travail en premier, quitte à arriver à cette conclusion. Je ne suis pas expert, je ne peux pas le dire. »

Mme MALLET : « C'est vrai que c'est à l'assurance après de se reporter sur une autre assurance. On est dans le jeu des assurances. Sans vos explications, ma question ce soir aurait été est-ce que les chiffres que vous voulez nous faire voter seront dégrevés de ces assurances. »

Mme le Maire : « C'est notre travail. Nous demandons le maximum de subventions pour payer ceci mais sur la partie qui restera uniquement à notre charge. Nous ne lâchons pas le problème du litige et nous attendons qu'ils viennent à une réunion et puis que le cabinet d'assurance qui a pignon sur rue fasse son travail lui aussi. Maintenant je vous propose de passer aux questions. Mr VITAUX, vous étiez prêt tout à l'heure à poser quelques questions. »

Mr VITAUX : « Juste deux questions Mme la Maire concernant les retombées suite à votre annonce dans le magazine de la Gazette ou autre pour faire face à la recherche d'un nouveau DGS, avez-vous des retombées ? »

Mme le Maire : « ah oui, l'annonce qui a été publiée, nous avons un certain nombre de réponses et nous sommes en cours de recrutement. »

Mr VITAUX : « Vous pensez avoir trouvé une issue à ce recrutement d'ici combien de semaines ou de mois ? »

Mme le Maire : « Je vais aller très loin dans ce que je vais vous dire mais je ne vais pas tout révéler, nous avons deux perles rares alors c'est difficile quand on est rendu à deux. Nous avons travaillé cet après-midi sur ce sujet avec les personnes en question et nous ne sommes pas plus avancés ce soir parce qu'elles étaient identifiées comme deux perles rares et l'entretien d'aujourd'hui nous les laisse toujours en perles rares. »

Mr VITAUX : « Même si on est à l'approche de la Saint Valentin, il faut faire, dès fois, attention aux perles rares, elles peuvent être quelquefois ... »

Mme MALLET : « Je suis d'accord avec toi »

Mme le Maire : « En tout cas, je peux le dire autrement nous avons deux personnes qui se situent au-dessus des autres sur les, je crois de mémoire, 12 réponses, toutes aussi intéressantes. »

Mr VITAUX : « Deuxième question, quelle était la maladie que souffraient les haies au garage Peugeot etc ... »

Mme le Maire : « Je ne comprends pas votre question. »

Mr VITAUX : « J'ai vu en faisant mes petites balades sportives ou autre qu'il y avait un ensemble de barrages de verdure qui avait disparu, est-ce que c'est pour faire une preuve de montrer qu'il y a un dynamisme commercial sur notre zone commerciale ? »

Mme le Maire : « Vous êtes en train d'interpréter quelque chose que j'ai dite samedi dernier lors de l'inauguration du salon du mariage où j'ai évoqué le fait que nous avons fait tomber, couper des haies de thuyas. Donc depuis l'endroit, à hauteur d'Intermarché jusqu'au carrefour européen vers la ville sont tombées ces haies, que nous avons volontairement fait tomber, avec deux raisons : d'une part, nous avons une demande du garage Peugeot, nouvellement repris qui souhaitait que son enseigne soit visible et puis une autre remarque qui est dans la copie qui nous a été rendue concernant les fleurs de la ville. Il est souhaitable de mettre en place des espèces locales, le thuya n'en fait pas du tout partie et j'ai ajouté dans mon intervention mais ne lui donnez pas plus d'importance qu'elle n'a, c'est que les thuyas sont des arbres hautement allergisants. Je n'ai pas dit qu'ils étaient malades, c'est qu'ils rendaient malades, c'est tout à fait différent. Donc je vous conseille de lire l'intégralité des articles parce que la presse ne s'est pas trompée quand elle a relayé l'information, j'ai dit hautement allergisant. Mais c'est très délicat à l'heure actuelle, beaucoup de choses sont très allergisantes. »

Mme RADE : « Dans ce cadre Madame, pouvez-vous nous dire si nous avons toujours le grand prix du fleurissement ? »

Mme le Maire : « Mais Madame, je suis étonnée de votre question. Vous avez été invitée à des célébrations dans la période des vœux et vous avez eu la réponse ce jour-là. Je pense que vous avez été fort distraite ou alors ça fait partie des boycotts occasionnels et habituels. »

Mme RADE : « Madame, j'en suis désolée mais j'ai entendu que nous avons toujours nos quatre fleurs mais je n'ai pas entendu parler du fleurissement mais j'ai peut-être mal entendu. Le grand prix national, je n'en ai pas entendu parler mais j'étais certainement distraite. »

Mme le Maire : « Je ne vous comprends pas exactement mais je vous laisse avec votre question, enfin je ne comprends pas là. »

Mme MALLET : « C'est dommage ... »

Mme le Maire : « J'ai annoncé la totalité de ce qui était écrit sur le document. »

Mme MALLET : « C'est dommage de ne pas comprendre parce que la question me paraît simple. Nous bénéficions depuis de nombreuses années, de quatre fleurs mais ceci est un label départemental. Par contre, nous faisons partie des villes qui ont remporté depuis plus de dix ans, le Grand Prix du Fleurissement National auquel nous ne nous inscrivons pas, c'est le fait d'avoir quatre fleurs que le département décide de nous inscrire à ce grand fleurissement. Nous n'avons le droit de concourir que tous les trois ans et notre question est : est-ce que, en 2008, nous avons eu, de nouveau, ce prix du grand fleurissement national ? »

Mme le Maire : « Oui, Madame. Et ça me permet de saluer la qualité du personnel et la ressource qu'ils ont du avoir puisque lorsque nous sommes arrivés au mois de mars, le budget était déjà intégralement mangé. Il était mangé par des jeux d'enfants que nous avons du enlever, déplacer ailleurs parce qu'il n'y avait plus d'enfants de cet âge-là pour monter sur les jeux. Autre question ? »

Mr GOUET : « Oui, Madame. Depuis quelques temps, on remarque que le courrier reçu par les élus à la mairie, courrier nominatif et explicitement libellé fait l'objet d'une ouverture systématique avant distribution. Aurait-on établi une nouvelle censure ou est-on à Eu sous le régime du non-respect ? Il y a là une atteinte intolérable et navrante aux libertés individuelles et l'erreur, lorsqu'elle est répétitive, n'est pas source d'explications recevables. J'aimerais Madame que vous me fassiez part de votre opinion à ce sujet et j'en ai plusieurs exemples personnellement et d'autres ... »

Mme le Maire : « Monsieur GOUET. »

Mr GOUET : « Oui. »

Mme le Maire : « Je vous rappelle, il y a quelques conseils municipaux, vous m'avez appris qu'il y avait des remerciements c'est-à-dire qu'en fait, le courrier qui est marqué Mr GOUET est destiné au Maire et il y a comme ça moult courriers que j'ouvre effectivement parce que vous êtes dans le cadre municipal. Mais sachez bien que Mr GOUET reçoit encore beaucoup de courriers en tant que maire. »

Mr GOUET : « Bien sur »

Mme le Maire : « Donc, s'il fallait que je vous attende compte tenu de la rareté où nous vous voyons, nous ne pourrions pas conduire les opérations municipales et je puis vous dire que je le fais avec respect de tout courrier qui vous est destiné et que je n'ai jamais chuinté aucun document qui a un caractère personnel pour vous ou qu'il soit en fonction avec votre fonction de conseiller municipal. »

Mme MALLET : « Je ne suis pas Mr GOUET mais au nom de Mme MALLET qui n'a jamais été maire, j'ai eu mon courrier ouvert et je trouve ça tout à fait inadmissible. C'est une atteinte à la liberté personnelle. »

Mr VITAUX : « Absolument. »

Mme le Maire : « Bien. Je l'entends comme vous le dites mais je puis vous faire remarquer que le responsable dans la mairie est toujours le maire. »

Mr VITAUX : « Vous nous le trouverez Madame, le texte de loi qui vous permet, s'il vous plaît, qui vous autorise même si vous êtes la maire, de pouvoir ouvrir notre courrier qui est mentionné à titre personnel. C'est intolérable, c'est une impolitesse et c'est une violation de notre vie privée aussi bien. »

Mme le Maire : « Je n'ai jamais ouvert un courrier qui n'était pas marqué à côté, conseiller municipal, adjoint ou maire. Quand c'est marqué Mr VITAUX tout seul, je n'ouvre pas. En tout cas mon secrétariat n'a pas la consigne d'ouvrir. »

Mr VITAUX : « Demandez au secrétariat qui nous joigne aussi les enveloppes alors s'il vous plaît. »

Mme le Maire : « D'accord. »

Mr GOUET : « D'autant plus que votre explication n'est pas totalement, en ce qui me concerne, recevable puisque ce que vous dites, je l'entends bien, effectivement je dois recevoir des courriers venant d'administrations où c'est toujours marqué Mr GOUET effectivement vous avez parfaitement raison. Mais là par exemple j'ai sous les yeux une lettre qui vient du théâtre des charmes, je m'excuse, il n'y a pas marqué Monsieur François GOUET, Maire, c'est marqué Monsieur François GOUET à la Mairie. Ce n'est pas tout à fait pareil et le théâtre des charmes ne manque pas de savoir que je ne suis plus le maire donc si le théâtre des charmes avait voulu adresser au maire, il n'aurait pas écrit François GOUET, il sait très bien que vous êtes le maire. »

Mr VITAUX : « Madame, s'il vous plaît, trouvez-nous le texte de loi qui vous autorise sinon vous arrêtez votre système d'ouverture de courriers délibérément voté par votre propre conscience. »

Mme le Maire : « J'entends. D'autres questions ? »

Mr LAMORIL : « Moi je voudrais vous signaler que la commission économie n'ayant pas été réunie et notamment en ce qui concerne le patrimoine, je voudrais savoir où en est le projet de rampe de la collégiale inaccessible aux personnes à mobilité réduite ? Nous en parlons déjà depuis longtemps et je ne vois rien venir. »

Mme le Maire : « Vous en parlez depuis longtemps, vous parliez de faire passer les personnes en situation de handicap par la sacristie et nous avons revu avec les techniciens de la mairie la possibilité de passer par les escaliers, qu'ils puissent emprunter des passages comme toute personne qui entre à l'église puisque le passage par la sacristie implique de devoir demander assistance à quelqu'un. Donc nous émettons l'idée de le faire, quand vous regardez la façade sur la porte extrême gauche avec la possibilité de plate-forme bois. Cette plate-forme bois s'appuierait sur la margelle qui est donc à gauche et irait dans un premier temps jusque la place d'Orléans pour faire un angle puisqu'il y a une telle pente à parcourir que l'on serait obligé de refaire un angle de façon à arriver à peu près à l'endroit où se trouve le trottoir dans le début des deuxième places après l'angle, deuxième ou troisième place. Ce dossier est en cours avec les architectes des bâtiments de France et nous n'avons pas de réponse par rapport aux autorisations qui, je pense, devraient parvenir dans la mesure où il s'agit de faire des structures bois donc amovibles. Mais ceci est un dossier qui est mené non pas par la commission économie, je ne vois pas, elle est menée par le service des travaux de la ville. »

Mr LAMORIL : « Je suis tout à fait d'accord avec vous que c'est la commission des travaux mais la commission travaux, je crois, renvoie également à la commission patrimoine donc il y a un accord à passer avec les deux commissions. »

Mr GREBOVAL : « Pour revenir au handicap, on a peut-être un autre projet pour éviter de faire des structures très importantes alors que l'on pourrait très bien avoir un élévateur pour monter les personnes handicapées. Ce qui ne défigurerait pas la Collégiale. »

Mr LAMORIL : « Je suis tout prêt à parler avec vous, m'entretenir avec vous si vous le désirez. »

Mme le Maire : « Alors .. »

Mme MALLET : « Dans la commission Handicap, il n'y a pas que l'handicap moteur, c'est l'handicap sensoriel aussi. »

Mme le Maire : « Oui et visuel aussi. Et nous ne pourrions pas répondre, je pense, à toutes les réponses. Mais cette facette-là des handicaps divers effectivement il ne s'agit pas que de l'handicap de la mobilité réduite et là-dessus c'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis un certain nombre de semaines mais les architectes des bâtiments de France ne se déplacent pas quand même tous les jours et nous apportent eux-mêmes des éclairages puisque nous n'avons pas forcément la bonne solution mais en tout cas, ils n'ont pas été opposés au projet bois de cette façon-là. Ce qui nous fait hésiter vers l'élévateur, c'est qu'il serait à l'extérieur donc susceptible de vandalisme alors que la structure bois pourrait être relativement intéressante. »

Mr GOUET : « J'ai une dernière question diverse si vous me le permettez. Plusieurs de vos déclarations sur le patrimoine à l'occasion des manifestations de début d'année, n'ont pas manqué de nous surprendre voire de nous inquiéter et je tiens à vous apporter les précisions suivantes. Tout d'abord quant à la forme, je pense qu'il s'agit d'effets d'annonce destinés à surprendre l'auditeur et à

montrer que vous ne manquez pas de projets. Hélas, ces projets sont, à mon avis, soit mauvais soit irréalisables ou, comme vous l'avez dit tout à l'heure, pharaoniques. Lorsque, comme vous, on prétend faire des économies budgétaires, ils sont même dangereux. D'abord je m'étonne qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une présentation ou au minimum d'une information en commission patrimoine. Il est vrai qu'elle se réunit vraiment très rarement. Dans ces conditions, je rappelle que l'ensemble de l'ancien domaine royal d'Eu a fait l'objet d'un classement national par arrêté du 17 mars 1987. En conséquence, toute initiative : petits travaux, projets tendant à modifier la configuration des lieux doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de Monsieur l'Architecte départemental et ça vous le savez parfaitement. Pour les gros travaux, tels que ceux que vous projetez concernant le mur d'enceinte et le parking permanent en pied du mur de soutènement du jardin, doivent faire l'objet d'une demande écrite en direction de la DRAC que de l'architecte en chef qui après visite, étude et concertation doivent donner leur accord ou faire connaître leur refus par écrit. De plus, le projet de parking permanent qui a été étudié dans le passé à maintes reprises présente peu d'intérêt de part son caractère d'éloignement des commerces de centre ville et d'insécurité par son isolement. Quant au mur d'enceinte du parc rue du Tréport une démolition entraînerait des inconvénients graves :

- Absence de sécurité et de tranquillité des promeneurs habitués au cadre des frondaisons et atmosphère pastorale de la promenade intra-muros : ils ne gagneraient rien à être confrontés avec les nuisances visuelles, sonores et olfactives de la circulation automobile.
- Problème de pollution des massifs boisés : risque plus important pour l'écologie par le développement des salissures au sol.
- Risque du développement du pique-nique sauvage

Techniquement les niveaux de terre sont plus élevés côté parc que côté route nécessitant ainsi d'importants travaux de terrassement disproportionnés avec l'intérêt de créer une sente piétonne de 150 mètres de long environ débouchant de toute façon sur des propriétés privées.

Plus raisonnablement une simple ouverture dans le mur en fin de propriété communale permettrait un passage piéton qui retrouverait l'allée intérieure parallèle au mur et déboucherait au vert bocage. Cette ouverture serait d'un coût nettement inférieur et éviterait l'ensemble des inconvénients ci-dessus exposés. Voilà Madame, les sujets sur lesquels je voudrais connaître vos explications. »

Mme le Maire : « Je vais vous donner quelques explications sur le mur d'enceinte sur cette route qui va jusqu'au Tréport. Vous avez suivi la campagne électorale et vous avez suivi le nombre de personnes qui sont intervenues que c'était très dangereux de revenir du Tréport moderne à pied jusqu'en ville, sachant que le seul trottoir possible est celui contre le mur. Il est un certain nombre d'habitants du Tréport moderne qui ont évoqué le fait qu'ils se sentiraient en sécurité si le mur était poussé. Vous savez aussi qu'il existe un grand projet Eu-Mers-Le Tréport qui envisage des centres piétonniers et des chemins vélos et qu'il faudra bien trouver un endroit pour passer quand on veut faire une boucle Eu-Mers-Le Tréport donc sont émises des hypothèses et ce sont des hypothèses. Après il est regrettable que j'ai eu ces mois derniers un certain nombre de mères de famille qui se sentent en insécurité dans le jardin d'enfants. J'ai un certain nombre de constats de police sur des méfaits à l'intérieur de ce jardin d'enfants donc le mur peut être une protection ou au contraire une insécurité. Tout est une question de dosage. Ce sont des questions qui sont posées, le mur n'est nullement tombé et des solutions devront être trouvées. En tout cas aujourd'hui, y compris avec les poteaux électriques qui existent sur cette route les personnes qui marchent à pied, marchent sur la rue et vous savez très bien que la rue est plutôt étroite pour le croisement camion-camion, camion-voiture. Donc il y a des réponses à apporter qui sont effectivement la sauvegarde du patrimoine mais aussi la sauvegarde des habitants. Nous devons trouver et c'est une hypothèse et cette hypothèse est venue des habitants et, que je sache, les habitants ont le droit d'émettre des hypothèses et je peux

légitimement les entendre mais la conclusion n'est pas faite et nous en sommes au stade du travail, de la réflexion sur ce sujet. Maintenant concernant le dessous du jardin à la française et de ce projet de parking, apparemment il a l'air de retenir l'attention et il s'agit dans notre projet de rester sur une zone engazonnée. Par contre un engazonné devra être sur quelque chose de rigide et c'est le projet tel qu'il est en cours de présentation. En tout cas sans même attendre ces retours, nous sommes au travail en ce moment pour le problème du réseau d'assainissement et vous l'avez vu, celui-ci avance assez vite et la route est quelque peu endommagée compte tenu des espaces où les tuyauteries passent mais bien sur, ceci vous me le reprocherez peut être aussi et peut être ne pas avoir prévu la neige qui a aggravé la situation de cette route et aussi quelque peu ralenti le chantier, mais je dis seulement quelque peu puisque même sur la dernière période de neige, ils ont travaillé pendant la neige avec un tractopelle assez minuscule. Voilà où nous en sommes et je suis étonnée que vous ayez la primeur des frondaisons, de pleins de beaux mots. Il y a aussi des réalités qui sont que nos habitants veulent que ce parc vive et qu'il ne soit pas un sanctuaire. Entre vivre et sanctuaire, il y a les bonnes solutions à trouver et ces solutions, nous les trouverons avec les habitants. En même temps nous avons un travail d'exploration des actes concernant les chemins communaux qui, peut-être, nous apporterons des réflexions, des solutions plus complètes de façon à pouvoir cheminer vers le Tréport et nous sommes dans ce travail-là. »

Mr VITAUX : « Je rejoins les idées de Mr GOUET sur le fait que, même si effectivement ce ne sont que des hypothèses, votre hypothèse serait une catastrophe tant d'un point de vue du côté du cadre tant du point de vue de la préservation de la faune et de la flore de par cette préservation du parc boisé. Vous faites allusion à des remarques d'habitants, des eudois, nous sommes bien sur très sensibles à leurs remarques mais j'espère, en tout cas, que vous ne ferez aucune décision à la va-vite comme vous avez prise par exemple, pour le sujet que j'ai précédemment parlé, à savoir les haies. »

Mme le Maire : « J'ai du mal à comprendre à la va-vite quand vous avez, vous et l'équipe à laquelle vous apparteniez, vous-même ouvert la haie quand vous avez voulu rendre l'Intermarché plus lisible, plus visible donc ce n'est qu'une continuité de ceci mais en même temps nous avons budgété l'argent pour y mettre aussitôt des arbustes de façon à ce qu'il y ait une haie d'agrément. »

Mr VITAUX : « Je ne vous parle pas de réitérer les bêtises qui ont été faites dans le passé donc ce n'était pas forcément le fait de calquer cette chose-là. Et qui plus est, vous avez donné une réponse comme quoi vous avez « obéi » à la demande d'un seul protagoniste, à savoir un garage. »

Mme le Maire : « Qui nous ramène de la taxe encore pendant quelque temps, quelques semaines. »

Mr VITAUX : « Il est là pour faire son métier. Chaque commerçant donc va demander à abattre un arbre qui est en face de lui. »

Mme le Maire : « Je ne pense pas avoir démontré que nous souhaitons une ville béton. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres sujets à aborder ? Il est 21h50 et il faut peut-être que je vous fixe la date du prochain conseil municipal : vendredi 27 mars 2009 à 19h15. »

Mme MALLET : « Un seul regret c'est que celui-ci ait lieu le soir où il y avait l'Université Populaire avec connaissance du monde. Alors évitons ces dates parce que ça ne sert à rien de nous en donner la liste en début d'année. »

Mme le Maire : « Je n'ai pas compris. La liste en début d'année ? »

Mme MALLET : « Vous nous avez fait parvenir le calendrier des activités de l'Université Populaire. »

Mme le Maire : « Oui. »

Mme MALLET : « Et ce soir il y avait une connaissance du monde, c'est rare c'est une fois par mois, évitons que ce soit la même date. »

Mme le Maire : « Moi-même j'ai regretté de ne pas pouvoir être disponible pour aller au théâtre le mardi soir etc.. Il faut faire avec et je regrette pour vous de vous avoir fait louper cet événement mais il était d'importance de le faire maintenant. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.